

Saint Mars  
de Coutais

Le

# Mag' Saint Marin

Du Lac au Tenu

Informations municipales de Saint-Mars-de-Coutais

Février  
2023



Saint-Mars enneigé - © Loïc Bouin



Spectacle de Noël



Cimetière - journée citoyenne



Maison pour les insectes - journée citoyenne



Péri'Atomic



# Sommaire



<b>L'édito</b> .....	<b>3</b>
<b>Les commissions municipales</b> .....	<b>4</b>
<b>Les projets municipaux en cours</b> .....	<b>10</b>
<b>Les conseils municipaux d'octobre à décembre 2022, synthèse des décisions</b> .....	<b>13</b>
<b>L'expression de la diversité municipale</b> .....	<b>18</b>
<b>La vie des services municipaux</b> .....	<b>18</b>
<b>Les actualités de la Commune</b> .....	<b>21</b>
<b>La dynamique associative Saint-Marine</b> .....	<b>23</b>
<b>Le lien avec les autres communes</b> .....	<b>30</b>
<b>En bref</b> .....	<b>32</b>
<b>Les petites et grandes histoires de St mars</b> .....	<b>33</b>
<b>Les prochains événements</b> .....	<b>35</b>

## QUELQUES PRÉCISIONS... :

Il faut compter plusieurs semaines entre la finalisation des articles d'un tel bulletin et la diffusion dans vos boîtes aux lettres (temps nécessaire à la mise en page, la vérification, l'impression, la distribution...).

Certaines informations peuvent donc avoir évolué depuis cette finalisation.

Nous vous remercions de votre compréhension.

*Directeur de la publication* : Jean Charrier, Maire

*Rédaction* : Commission Participation Citoyenne, Information, Relations Extérieures

*Contact* : 02 40 31 50 53 - [contact@saintmarsdecoutais.fr](mailto:contact@saintmarsdecoutais.fr)

*Site internet* : [www.saintmarsdecoutais.fr](http://www.saintmarsdecoutais.fr)

*Tirage* : 1 300 exemplaires - *Maquette et mise en page* : Agence Pixiyo - *Impression* : Maya Imprimerie

*Crédits Photos* : les adjoints - Freepik - Flaticon



Chères St Marines, Chers St Marins,

À l'aube de cette nouvelle année, beaucoup de moments négatifs pour celle qui vient de se terminer me viennent à l'esprit : la guerre en Ukraine ; la canicule et la sécheresse ; les incendies dans les Landes, dans le Maine et Loire et en Bretagne, l'explosion des dépenses contraintes, la pénurie énergétique ou la désertification médicale, les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de plus en plus inquiétants.

Heureusement, les raisons d'espérer sont aussi là pour aider à avancer : la bifurcation écologique nécessaire mobilise de plus en plus, les choix de la collectivité concernant l'énergie commencent à porter leurs fruits et devraient atténuer cette période de sobriété énergétique exigée par l'État.

Je ne souhaite pas nous désespérer, soyons optimistes, mais réaliste, alors regardons devant.

En 2023, l'installation d'un 3<sup>e</sup> médecin nécessite l'agrandissement du pôle santé. Les plans ont été validés par les 3 médecins et le permis de construire va être déposé très prochainement. Suivant l'engagement ferme et définitif des 3 médecins actuels la construction de 4 nouveaux cabinets et un local d'urgence pourra commencer. Les 2 cabinets de médecin existant seraient donc transférés dans ce nouvel espace. Les cabinets actuels seraient disponibles pour le développement d'autres activités médicales.

Un sujet qui vous préoccupe également beaucoup : Une boulangerie à St Mars. En effet, la fermeture brutale de la boulangerie rue du Château, nous a tous surpris. Aucun indice ne nous avait alerté sur l'arrêt de cette Boulangerie. Par contre, pour ceux qui s'expriment, parfois d'une manière anonyme sur les réseaux sociaux, avec des propos négatifs et surtout gratuits comme quoi le pain n'est pas bon ou bien critiquent l'accueil, quand bien même on puisse le penser, le colporter dans un but de nuire est non constructif. Ces propos ont peut-être précipité sa fermeture.

Comme tous projets, de développement, dans un contexte imposé par la loi, notamment concernant la réduction de 50 % de l'artificialisation des sols à l'horizon 2032 nous oblige donc à rationaliser le foncier. Nous sommes déjà engagés depuis quelques années dans cette démarche dans la Zone d'Aménagement Concerté des Millauds, également dans notre document d'urbanisme.

C'est pourquoi le Conseil en Architecture, Urbanisme, Environnement (CAUE) nous a accompagné pour une projection du développement de notre cœur de Bourg à court et moyen terme. Je souhaite que cette prospective réalisée par le CAUE vous soit présentée lors d'une réunion publique.

Plusieurs projets sont en cours d'étude, le pôle commercial pour accueillir, la boulangerie, le café-tabac-presse, le salon de coiffure, la fleuriste et d'autres projets qui pourraient voir le jour. Le secteur retenu devra permettre la mixité avec du logement pour rationaliser le foncier.

Comme vous le constatez régulièrement, les projets initiés par les collectivités prennent du temps. En effet, nous sommes contraints par les démarches réglementaires et les marchés publics. Pour gagner en temporalité, nous avons retenu une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en parallèle de l'étude du CAUE. Cette AMO permettra à la collectivité de se positionner sur le montage opérationnel de ce projet.



D'autres projets sont en cours d'étude concernant le complexe sportif, tels que la salle de sports, le terrain de foot, le local jeune et une salle multifonction pour les associations pouvant également servir de salle de réception pour les clubs accueillis à St Mars, l'aménagement du parc des Versennes, la renaturation de la cour de l'école etc....

Par ailleurs, nous devons poursuivre et accélérer la réflexion sur l'optimisation des bâtiments à 10 ans. Cette réflexion doit nous permettre de tendre vers la sobriété énergétique.

Pour réaliser tous ces projets, il est indispensable d'avoir une projection financière pluriannuelle d'investissement. Pour chaque projet, un plan de financement, intégrant les subventions de nos partenaires, l'Etat, la Région, le Département (un des premiers financeurs des collectivités) et d'autres organismes, doit être réalisé. Ces plans de financement des différents projets doivent permettre, si nécessaire un arbitrage budgétaire.

Notre trajectoire financière doit être constante, maniant prospective et anticipation.

Les marges que nous dégagons sont entièrement mises au service du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Je n'oublierai pas le Conseil municipal des jeunes qui a émis l'idée d'un évènement autour de la sécurité routière, idée intéressante à mettre en œuvre dès cette année.

Alors ensemble, façonnons le présent pour qu'il devienne ce que nous espérons. Un monde de paix, de justice et de fraternité.

Que 2023 soit efficace dans l'avancée de vos projets

Que 2023 soit solidaire dans toutes nos interactions avec les autres

Que 2023 soit douce pour vos familles

**Bonne année 2023.**

**Jean Charrier**  
Maire

# LES COMMISSIONS MUNICIPALES

## COMMISSION : ENFANCE, JEUNESSE, SÉNIORS, SOLIDARITÉS

### Violences sexistes et sexuelles

Le 15 novembre, la commune a signé le **contrat local contre les violences sexistes et sexuelles** à la bibliothèque de Legé.

Ce contrat a pour objectif de **coordonner les actions des différents acteurs** et de permettre la **mise en place d'une organisation en réseau** favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles, dont conjugales. Cela permet d'**optimiser l'accompagnement de ce public** et de leur entourage.

Par la signature et la mise en œuvre de ce contrat, la Préfecture de la Loire-Atlantique, le Parquet du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Nantes, le rectorat de l'académie de Nantes, les maires des communes de notre territoire, le président de l'intercommunalité, le centre hospitalier Loire Vendée Océan, l'hôpital Bel Air de Corcoué Sur Logne, le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), les associations Frances Victimes 44 et Femmes Toutes Debout, les gendarmeries et établissements scolaires de notre territoire s'engagent collectivement à **rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées** afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.



À Saint-Mars-de-Coutais, **demandez à rencontrer Céline Plantard** à l'accueil, au 02 40 31 51 96 ou à l'adresse [solidarite@saintmarsdecoutais.fr](mailto:solidarite@saintmarsdecoutais.fr).

PROFITE	Ta relation est saine quand il...	1	Respecte tes décisions et tes goûts
		2	Accepte tes ami-e-s et ta famille
		3	A confiance en toi
		4	Est content quand tu te sens épanouie
		5	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
VIGILANCE: DIS STOP !		6	T'ignore des jours quand il est en colère
		7	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
		8	Rabaisse tes opinions et tes projets
		9	Se moque de toi en public
		10	Te manipule
		11	Est jaloux en permanence
		12	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
		13	Fouille tes textos, mails, applis
		14	Insiste pour que tu envoies des photos intimes
		15	T'isole de ta famille et de tes ami-e-s
		16	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches
PROTÈGE-TOI. DEMANDE DE L'AIDE		17	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît
		18	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
		19	Menace de se suicider à cause de toi
		20	Te touche les parties intimes sans ton consentement
		21	Menace de diffuser des photos intimes de toi
		22	T'oblige à regarder des films pornos
		23	T'oblige à avoir des relations sexuelles
		24	
		25	

## Conseil Municipal des Jeunes



De nouveaux jeunes ont rallié le CMJ de Saint-Mars-de-Coutais, toujours aussi dynamiques et avec de belles idées.

Ils ont, entre autres projets, envie d'organiser un « week-end sécurité routière » en juin, afin de sensibiliser la population aux dangers de la vitesse, de l'alcool, et autres comportements à risque. En effet, nombre d'entre eux ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils circulent en vélo ou à pied. L'année dernière, ils avaient déjà effectué un travail sur la sécurisation des arrêts de cars qu'ils avaient présenté au conseil municipal puis avaient échangé avec la commission aménagement du territoire.

Cet événement se présentera sous forme d'ateliers ludiques ouverts à tous : soyez nombreux à venir y participer !



## Service Enfance

Depuis cette année scolaire, l'équipe d'animation de la commune de Saint-Mars-de-Coutais assure le centre de loisirs pendant les petites vacances. 8 à 24 enfants ont été présents pendant les vacances d'automne, et jusqu'à 44 enfants ont été inscrits pendant les vacances de fin d'année.

Pendant les vacances et les périodes scolaires, le « péri'atomic » a proposé diverses activités (spectacles, ateliers cuisine, décorations de Noël, sortie halloween à la maison de retraite, après-midi « nettoignons la nature » ...), dont certaines en partenariat avec la bibliothèque, la Boule du Tenu ou l'EHPAD de Saint-Mars-de-Coutais.



## Nouveauté : La Mission Locale à Saint-Mars-de-Coutais

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes 16 - 25 ans. Chaque jeune accueilli y bénéficie d'un suivi personnalisé. Elle soutient les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.



Depuis janvier, afin de pallier aux difficultés de déplacements de certains de nos jeunes, la Mission Locale du Pays de Retz assure une permanence dans la mairie de notre commune, un lundi après-midi sur deux, sur rendez-vous.

Contact au 02 40 02 38 45 et actualité sur le site : [www.mlpaysetz.com](http://www.mlpaysetz.com)



## COMMISSION : PARTICIPATION CITOYENNE, INFORMATION ET RELATIONS EXTÉRIEURES

### Repas des aînés 2023

Nous invitons les Saint-marins de plus de 70 ans à un repas convivial à la Salle St-Marine le samedi 4 mars 2023.

L'année passée, nous étions très heureux de nous retrouver avec 135 invités pour partager un bon repas, des chants et des histoires.

Vous recevrez prochainement une invitation à nous retourner pour confirmer votre présence à cet événement.

Pour les nouveaux arrivants, vous pouvez vous présenter à l'accueil de la mairie afin qu'une invitation vous soit envoyée.





## Savez-vous d'où vient l'eau qui coule à votre robinet ?

Le pays de Retz, malgré ses nombreuses zones humides, est **dépendant de la Loire pour alimenter ses habitants en eau potable**. En effet, l'eau que vous buvez provient de la **nappe alluviale de la Loire pompée à Basse Goulaine**. Cette eau est d'excellente qualité car elle est en dessous de 15 mg par litre en nitrate et l'usine arrive à éliminer les pesticides connus pour rester en dessous de la norme. D'après le code de la santé publique, une eau en bouteille, pour indiquer qu'elle est utilisable pour les biberons des nourrissons, doit justement être en dessous des 15 mg en nitrate, comme l'eau que vous buvez. **Cette eau de qualité est précieuse** et nous devons penser à l'économiser dès maintenant. Si nous prenons l'exemple de la nappe de Machecoul, l'année dernière nous a prouvé que dès le mois d'avril cette nappe était au plus bas et notre secteur n'est pas autonome en eau potable. **Nous devons donc préserver nos ressources d'eau !**

Évidemment, pour certains d'entre vous, vous préférez **boire l'eau de votre puits** par économie, par manque de confiance. Mais **connaissez-vous vraiment la composition de l'eau** de votre puits ? Êtes-vous certains qu'elle est bonne pour votre santé ? Pour le savoir **les tests de potabilité** d'environ 100 euros ne sont pas suffisants ! En effet, ils vous permettent de savoir si votre eau est polluée par des bactéries qui pourraient vous rendre sévèrement malade en quelques jours, par des métaux, de connaître le pH, mais ne vous permettent pas de connaître la pollution chimique par notamment les pesticides.

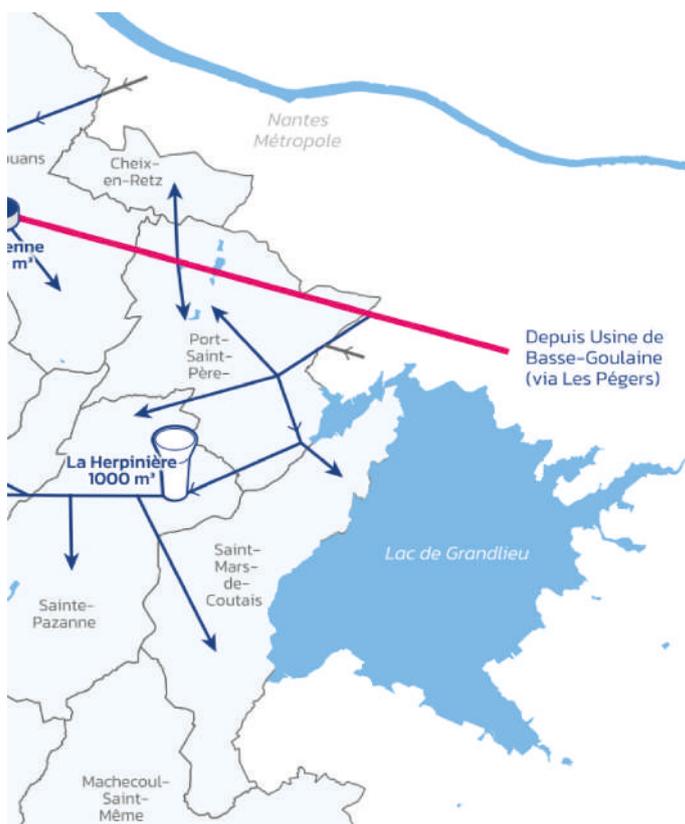
**Si vous consommez l'eau de votre puits** ou que vous l'utilisez pour votre toilette ou la cuisson des aliments vous devez absolument **contrôler le niveau de ces pesticides**. Nos analyses du réseau et notre connaissance du secteur montrent que certains puits peuvent dépasser 5 µg/l de pesticides et que nous en détectons de façon non négligeable dans la pluie avec des polluants industriels. La seule façon de protéger votre santé si vous buvez l'eau d'un puits serait d'**analyser au minimum à chaque saison** l'eau avec la recherche des pesticides. Cependant, une analyse avec les pesticides dépasserait les 400 euros par mesure soit un prix bien supérieur à une facture d'eau classique d'approximativement 250 euros par an.

**Le syndicat Atlantic'eau**, producteur public de l'eau potable de votre secteur, est **intransigent sur la qualité de l'eau et vos élus sont actifs** en ayant investi sur 5 ans, 1.2 millions d'euros en **recherche et développement** pour s'assurer de connaître de façon exhaustive l'ensemble des molécules qui pourrait être présentes dans l'eau que vous buvez.

Maintenant, nous espérons vous avoir rassuré et que vous consommerez sans modération l'eau de votre robinet en oubliant les bouteilles en plastique polluantes pour notre planète !

N'hésitez pas à me solliciter pour plus d'informations.

*Mickael Derangeon*  
Vice-président d'Atlantic'eau en charge de la qualité sanitaire et de la recherche & développement  
[environnementsante@saintmarsdecoutais.fr](mailto:environnementsante@saintmarsdecoutais.fr)



## Végétalisation de la cour de l'école Delaroche, un acte de résilience face au bouleversement des « climats » !

Un hiver qui commence avec des températures exceptionnelles, un été avec des **températures dépassant les 46°C** et des **classes atteignant 31°C** avec des enfants qui ne peuvent plus travailler correctement et qui doivent rester chez eux comme il y a 2 ans !

On l'a tous senti, le **réchauffement climatique** est bien présent avec parfois des orages intenses qui provoquent des inondations, comme cette année dans les bâtiments du périscolaire ou dans l'école 15 jours avant la rentrée. Il faut associer à ce constat des **problèmes énergétiques**, une montée en tension du **climat scolaire** et des solutions à trouver !

Devant ce constat, la commission cadre de vie environnement a travaillé afin de trouver des solutions à cette problématique des « climats » et d'inondations.

Comme vous pouvez le voir sur l'image jointe nous avons étudié la faisabilité de la **végétalisation de la cour d'école**. Cette approche systémique permettrait de résoudre une grande partie des problématiques rencontrées. En effet, la **création de noues** (fossé peu profond et large) plantées avec le retrait du bitume par endroit **permettrait l'infiltration d'eau, de diminuer les îlots de chaleur, de favoriser la biodiversité, de projeter de l'ombre sur les classes et d'apaiser**



**le climat scolaire**. Effectivement, la baisse des tensions entre enfants ainsi qu'une redistribution des espaces entre les garçons et les filles grâce aux cours végétalisés sont confirmées par de nombreuses recherches. Les cours végétalisés ont, de plus, le mérite de **reconnecter les élèves avec la nature et tout ça sans dépense d'énergie supplémentaire !**

Vous l'avez compris : le souhait de la commission serait d'avancer sur la végétalisation de la cour d'école. Rien n'est décidé, tout est à créer avec vous dans un groupe de travail. Si le sujet vous intéresse merci de contacter l'accueil de la mairie ou la commission ([accueil@saintmarsdecoutais.fr](mailto:accueil@saintmarsdecoutais.fr) ; [environnementsante@saintmarsdecoutais.fr](mailto:environnementsante@saintmarsdecoutais.fr)).

Le groupe de travail devra se réunir 2 ou 3 fois avec les différents acteurs de l'enfance. Une recherche de financement afin d'aller vite et de ne pas peser sur les finances de la commune est actuellement en cours.



### COMMISSION : PATRIMOINE CULTURE, NATUREL ET BÂTI, ARTISANAT, COMMERCES, SERVICES

En ce début d'année, nous allons continuer à travailler sur nos infrastructures, mais plus particulièrement **évaluer les coûts des différentes rénovations, réhabilitations ou créations** afin que le conseil municipal puisse décider des priorités ; en fonction des finances de la commune et des intérêts des habitants.

Nous sommes sur un premier aboutissement de notre travail suite aux rencontres individuelles entre les associations sportives, culturelles et notre commission patrimoine. Ce fût également le cas pour les commerçants et artisans du bourg pour évaluer l'évolution de la rue Saint Médard et un transfert éventuel de la verrière.

Le souhait de notre commission serait de continuer la **réhabilitation du théâtre** afin de le rendre le plus fonctionnel possible, rapidement. Mais on ne vous cache pas qu'il y a encore du travail car le coût de cette fin de rénovation avoisinera les 50 000 € ; il n'est pas certain que tout soit réalisé cette année.

L'espace sportif lui aussi mérite une attention particulière.

L'absence de notre responsable technique a compromis beaucoup de petits travaux d'entretien. Nous espérons que cette année 2023 soit meilleure.

*L'équipe de la commission patrimoine, naturel, culturel & bâti, vie économique.*





L'ensemble de la commission vous souhaite une excellente année 2023, en pleine santé, pleine de partages, avec civisme dans la collaboration.

Nous tenions également à remercier les habitants pour leur patience pendant les travaux, et surtout nos commerçants et artisans qui ont supportés avec beaucoup de compréhension, les incidences des coupures de voies et des déviations.

*merci*

## Sécurisation des voies

À la suite de la dernière rencontre du 15 octobre 2022, pour valider une orientation de travaux, une proposition a été retenue à l'unanimité des 16 personnes présentes. Les travaux d'aménagement de voirie pour la route communale, allant du carrefour de La Noé en passant par l'Effeterie pour finir sur Sainte-Marie, ont débuté mi-janvier. Cette voie passe, en même temps, à 50 Km/h. Les marquages au sol seront finalisés en fonction de la météo. Les habitants concernés ont reçu un courrier d'information en début d'année.

Dans le même esprit, de nouvelles rencontres avec les habitants vont être proposées pour les villages de la Bafferie et de la Guinanderie au premier trimestre, ainsi que la zone de la rue du Marais.

## Vers la fin des travaux d'aménagement du bourg !

Bien qu'il reste encore des modifications à réaliser sur certains coffrets électriques, les interventions réseaux (électricité-téléphone-éclairage) devraient être finies ce premier trimestre 2023.

Les entreprises sont en cours de réalisation des trottoirs et des pistes cyclables. Pour rappel, les trottoirs ne sont pas des zones de stationnement !

Dès que la météo le permettra, les marquages au sol (vélo - 20 et 30 Km) apparaîtront en complément de la signalétique, sur les zones concernées.



Afin de nous assurer collectivement de ne pas omettre un détail ou deux, nous allons réunir le COPIL en mars ou avril. Sa mission : parcourir l'ensemble du périmètre pour nous offrir un regard global avant la remise finale. Si vous souhaitez y participer, faites-le nous savoir. Nous ouvrirons quelques places complémentaires.

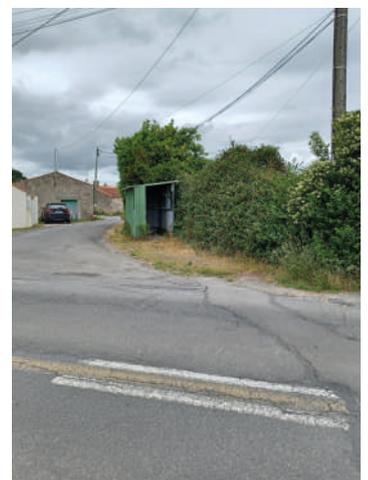
## Fuites du réseau d'eau potable rue Saint Médard et de La Colombe

La SAUR nous a signalé 2 fuites sur le réseau. Effectivement, ces fuites sont apparues après les travaux d'aménagement de ces 2 rues.

Évidemment nous regrettons ces aléas, dont la commune n'est nullement responsable. En effet, ces canalisations sont antérieures à 1994. Tous les ans, le syndicat Atlantic'Eau nous interroge sur les travaux futurs que la commune est susceptible de mener sur sa voirie à très court terme. Nous avons donc informé le syndicat, en 2018, que l'aménagement de ces deux rues était programmé en 2021.

## Travail sur la sécurisation des arrêts de bus scolaire.

En 2022, la commission a réalisé un diagnostic sur l'ensemble des arrêts de la commune. En parallèle, nous avons collaboré avec le Conseil des jeunes pour prioriser les arrêts sur lesquels nous allons proposer des aménagements en 2023. Nous avons noté sur la quasi-totalité des arrêts, l'absence de marquage au sol et de visibilité. Une discussion est en cours avec la communauté de commune pour refaire les Zébras.



Les arrêts de Chateaubridan et de la Guinanderie sont dans le top 5 des arrêts à réaménager.

## L'arbre, poumon de nos vies ligériennes

Voici le titre d'une étude initiée par la région. L'arbre en milieu urbanisé est bien trop souvent critiqué. Ici les feuilles salissent, là, il fait de l'ombre, ailleurs ses racines abiment le bitume et rendent les trottoirs impraticables... pourtant ils nous sont chers et nécessaires. Il faut 100 arbres pour compenser 1000 Km parcourus par un véhicule thermique. Les zones ombragées nous préservent des excès climatiques. Ils nous font gagner 4/5 degrés en moins en été. L'arbre est source de vie et c'est aussi pour cela que votre commune est très regardante concernant leur étêtage et surtout leur abattage.

La **Communauté de Communes est signataire d'une charte forestière** et si vous êtes propriétaire d'une parcelle boisée, n'hésitez pas à nous contacter pour prendre conseil sur sa gestion.



## Éclairage public : des couacs de vieillesse

L'éclairage de la rue du Château a plus de 30 ans, mais il n'est pas le seul à être obsolète. **La remise à neuf progressive des coffrets de contrôle, sera proposée au vote** du prochain budget.

## Droit du sol ADS

Nombre de dossiers instruits par l'ADS					
Type de dossiers	2018	2019	2020	2021	2022
Permis de construire	58	77	48	56	56
Informations : CU et Notaire	331	375	264	322	199
Déclaration préalable	52	47	68	82	67
Autres permis	30	58	18	9	9
<b>TOTAL</b>	<b>471</b>	<b>557</b>	<b>398</b>	<b>469</b>	<b>331</b>

## Déploiement de la fibre optique

Comme nous vous l'avons annoncé lors de la cérémonie de vœux, le déploiement est quasiment finalisé sur les deux tiers (nord et centre) de la commune. Nous vous rappelons le lien pour vérifier votre éligibilité, sur le site du département :

<https://numerique.loire-atlantique.fr/jcms/etes-vous-eligible>.

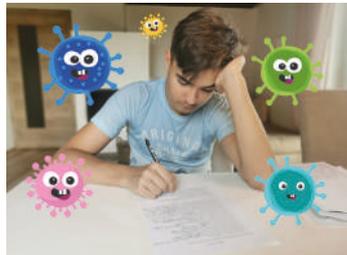
Taper le nom de notre commune, cliquez sur rechercher, sélectionnez « Fibre FTTH » et zoomer sur la carte.

# LES PROJETS MUNICIPAUX EN COURS

## Aide aux devoirs aussi pour les collégiens

L'aide aux devoirs pour les **enfants de l'école primaire, par des bénévoles**, se poursuit cette année, **les lundis et jeudis à 16h45** : un grand merci à nos bénévoles pour leur engagement et leur disponibilité !

Certains d'entre eux sont prêts à aider également **les collégiens**. N'hésitez pas à faire appel à eux (anglais, mathématiques,...) en prenant contact à l'adresse : [periscolaire@saintmarsdecoutais.fr](mailto:periscolaire@saintmarsdecoutais.fr)  
Nous reprendrons contact avec vous pour l'organisation.



## Fête du Court-Métrage

La fête du court-métrage fait son retour à Saint-Mars-de-Coutais **entre le 15 et le 21 mars 2023** et organise des séances à destination des enfants et des jeunes, dont certaines à destination des écoles. D'autres auront lieu le mercredi 15 mars dans l'après-midi.



Chacune des séances est constituée de **3 à 5 courts-métrages** et destinée plus spécifiquement à une catégorie d'âge.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à consulter le programme sur le site de la mairie. Entrée libre.



## Formation d'un maillage de citoyens formés aux premiers gestes de secours

Comme annoncé dans le bulletin municipal de juin 2022, le conseil municipal a pour ambition de former **un réseau d'habitants** maîtrisant les **premiers gestes de secours**. Aidé du lieutenant Éric Ramage et du formateur de l'union départemental des sapeurs-pompiers, l'adjudant Jérôme Beaumont, la commission cadre de vie environnement a déjà organisé trois sessions de formation en juillet, en août et en décembre. Une fois formés, les citoyens peuvent télécharger une application sur leur téléphone afin d'être référencés comme secouristes et être prévenus en cas de nécessité pour porter secours à une personne proche de leur position et en danger.

**De nouvelles sessions de formation** seront **prochainement organisées**. Si vous êtes intéressés merci de vous faire connaître en appelant la mairie ou par mail.

Comment s'inscrire :

En contactant l'accueil de la mairie : 02 40 31 50 53 ou [contact@saintmarsdecoutais.fr](mailto:contact@saintmarsdecoutais.fr)

Prix de la formation :

Le montant de la formation est de 60 euros mais la **mairie subventionnera 100 % du prix pour les personnes de moins de 20 ans et 50 % du prix de la formation pour les plus de 20 ans.**

Modalité :

La formation est accessible **à partir de 10 ans**. Nous incitons vivement les jeunes à venir suivre cette **formation qui est diplômante**.

## DEVENEZ ACTEUR INITIEZ VOUS AUX PREMIERS SECOURS

Il y a des gestes qui sauvent



APPELER



MASSER

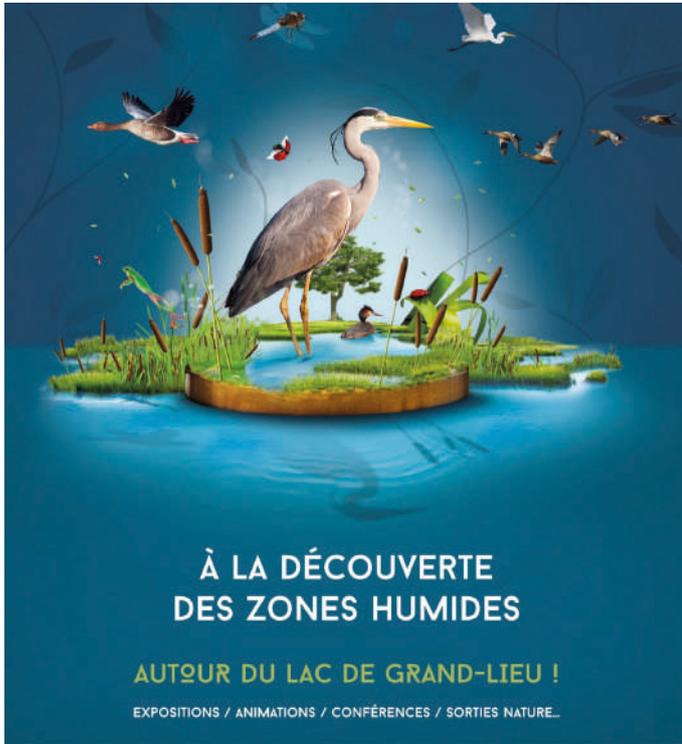


DEFIBRILLER



STOPPER UNE HÉMORRAGIE

## Journée mondiale des zones humides 2023



Comme l'année dernière, votre commune s'engage pour agir afin de faire **connaître et protéger les zones humides**. Cette année nous avons la chance que les enfants des classes Ulis et de CE2-CM1, de l'école Delaroche, regroupées en Conseil de la Terre, se sont engagés dans un **projet d'Aire Terrestre Éducative (ATE)**. L'ATE est un **projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de préservation de l'environnement**. Ce projet est porté par le dynamisme des professeurs des écoles Katia Gilet et Olivier Burdin accompagnés par Hélène Langlois du CPIE de Logne-Grand-lieu. Ce projet a été validé par l'Office français de la biodiversité et soutenu par le conseil municipal ainsi que par la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature) en charge de la gestion de la Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu.

Une conférence donnée par les enfants et la SNPN vous est proposée le **7 février 2023 à 19 h au théâtre**. L'objectif sera de vous présenter ce projet et de vous faire **découvrir la biodiversité du Lac**. En attendant ouvrez les yeux et n'hésitez pas à aller rencontrer les enfants et leurs enseignants quand vous les verrez avec leurs bottes du côté du Parc des Platanes ou des Versènes.

### Programme 2023 :

#### PROTÉGER LES ZONES HUMIDES N'EST PAS QU'UNE AFFAIRE D'ADULTES !

Conférence animée par des élèves du Conseil de la Terre de l'école Delaroche de Saint-Mars-de-Coutais (les enfants des classes de CE2-CM1 et ULIS) et Christelle Priot, médiatrice de la Réserve naturelle nationale du lac de Grand-Lieu. Les enfants du Conseil de la Terre vous exposeront leur projet d'Aire Terrestre Éducative. Leurs objectifs sont de choisir une zone « naturelle » du territoire de la commune pour faire connaître sa biodiversité et mettre en place les actions nécessaires à sa protection. À la suite de leur exposé, Christelle Priot vous présentera la singularité de la biodiversité du lac de Grand-Lieu et de sa zone humide. Un accent sera mis sur les dangers qui guettent ces zones humides, sentinelles de notre propre santé !

*Conférence - Gratuit - 1h30*

*MARDI 7 FÉVRIER | 19H*

*LIEU : théâtre de Saint-Mars-de-Coutais*

#### LES PETITS SCIENTIFIQUES DE L'EAU

En famille, venez mener des expériences pour comprendre le fonctionnement des zones humides, leur intérêt et faire connaissance avec leurs petits habitants !

*Atelier - Gratuit - 2h*

*SAMEDI 11 FÉVRIER | 10H*

*LIEU : Saint-Mars-de-Coutais ; devant la salle Saint Marine*

INFOS & RÉSERVATION : <https://bit.ly/CPIEagenda>  
02 40 05 92 31



## Projet d'adhésion au dispositif de Participation Citoyenne



Un certain nombre d'habitants semble intéressé par ce projet. Il doit s'inscrire dans un objectif du bien vivre ensemble à St Mars, de soutien entre tous les habitants, de bienveillance et de partage.

Le dispositif proposé par l'État, en relation avec la gendarmerie, pourrait être le point d'enclage

pour mettre en place cette opération par secteur géographique.

Il est apparu nécessaire de programmer une réunion avec les volontaires d'une telle démarche. Cette rencontre aura lieu **le 16 mars 2022**. L'heure et le lieu seront communiqués suffisamment à l'avance.

## Une naissance un arbre

Cette année, nous souhaitons démarrer le projet « **une naissance = un arbre** ».

L'arbre est un poumon capteur de CO<sup>2</sup>. Au travers de cette opération, **chaque bébé** pourra devenir **parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance**.

Face aux défis climatiques et écologiques, l'arbre est une solution globale. De plus, l'arbre constitue un **support précieux de sensibilisation et de mobilisation de nos concitoyens**.

En effet, les arbres ont un rôle primordial sur :

- L'eau. L'arbre et les haies dénitrifient l'eau grâce aux racines et jouent un rôle de filtre,
- Pour le stockage du carbone,
- Pour un microclimat. Ils ont pour effet de tamponner les variations de température et lutter contre les îlots de chaleur.

En fin d'année 2023 ou début 2024, les parents des bébés nés en 2023 seront invités à planter un arbre sur le domaine de la commune. Le lieu reste à définir. Un groupe de travail élabore un projet d'aménagement d'un parc communal.



# LES CONSEILS MUNICIPAUX D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2022 - SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

## Les réunions de conseil municipal

Les réunions de Conseil Municipal ont lieu une fois par mois de septembre à juillet, le jeudi soir (20h). N'hésitez pas à venir à y assister : sauf impératifs sanitaires, elles sont ouvertes au public, même si seuls les 22 élus en exercice peuvent participer aux débats.

L'ordre du jour est accessible en amont de la réunion sur le site de la commune avec lien vers la page Facebook de la mairie.

Un résumé des principales décisions vous est ci-après présenté, mais l'intégralité des procès-verbaux et décisions est accessible sur le site de la mairie : <https://www.saintmarsdecoutais.fr/comptes-rendus-municipaux-saint-mars-de-coutais/>

Prochaines réunions : 9 mars, 6 avril, 11 mai, 8 juin et 6 juillet.

## Conseils municipaux d'octobre à décembre 2022

Synthèse des principales décisions

Présents et absents :

### CONSEIL DU 20 OCTOBRE 2022

- **Présents** : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mmes Laëtitia PELTIER, Hélène GLEZ, Mrs Bruno LAMBERT, Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Christine CELTON, Mr Olivier ORDUREAU et Mme Charlotte NOVELLO.

- **Excusés ayant donné pouvoir** : Mr Didier RICHARD, Mr Nicolas ANGOT, Mme Emmanuelle MARILLAUD, Mr Quentin DESMOUCEAUX

- **Absents** : Mmes Julie RIGOLLET, Kristel JOURDREN et Coralie GIRAUDINEAU

### CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2022

- **Présents** : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mmes Laëtitia PELTIER, Hélène GLEZ, Mr Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, Mr Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Christine CELTON, Mrs Nicolas ANGOT, Olivier ORDUREAU, Mmes Emmanuelle MARILLAUD et Charlotte NOVELLO.

- **Excusés ayant donné pouvoir** : Mr Didier RICHARD, Mr Bruno LAMBERT, Mme Marie FANIC, Mr Quentin DESMOUCEAUX,

- **Excusées** : Mmes Julie RIGOLLET, Kristel JOURDREN et Coralie GIRAUDINEAU

### CONSEIL DU 8 DÉCEMBRE 2022

- **Présents** : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, M. Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, M. Didier RICHARD, Mme Hélène GLEZ, M. Bruno LAMBERT, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mme Laurence FERRET, M. Philippe CLAVIER, Mme Cécile GEORGETTE, M. Nicolas ANGOT, M. Olivier ORDUREAU, Mme Emmanuelle MARILLAUD, M. Quentin DESMOUCEAUX et Mme Charlotte NOVELLO.

- **Excusés ayant donné pouvoir** : Mme Christine CELTON, Mme Marie FANIC.

- **Absentes** : Mme Julie RIGOLLET, Mme Coralie GIRAUDINEAU et Mme Kristel JOURDREN

## Finances – marchés publics

### Projet d'extension du pôle santé 2 – contrat de maîtrise d'œuvre

La collectivité a été sollicitée il y a quelques mois par les médecins installés dans le pôle santé 1 à propos de leur souhait d'accueillir un nouveau confrère. Un nouveau médecin est ainsi arrivé quelques mois plus tard. La question s'est alors posée de la réorganisation possible des locaux des deux pôles santé.

Des rencontres ont été organisées avec les professionnels pour connaître leurs besoins.

Le cabinet Debarre a réalisé un avant-projet sommaire pour lequel il a été rémunéré. Les docteurs ROCCA et GHIER sont d'accord pour rejoindre l'extension du pôle santé 2 et un nouveau médecin, le docteur CARAM, est également intéressé.

Les plans de l'avant-projet ont été présentés au conseil municipal. Le cabinet d'architecte a transmis une proposition de maîtrise d'œuvre, décomposée en deux phases, pour la réalisation du projet définitif :

- Phase n°1 : Étude de la faisabilité au dépôt de permis de construire : 19 128,58 € HT
- Phase n°2 : Étude du projet (phase PRO) à l'assistance aux opérations de réception (AOR) : 20 230,63 € HT

Soit un total de 39 359,21 € HT

Le conseil municipal a approuvé la signature de la phase n° 1 du contrat de maîtrise d'œuvre.

### Ehpad Sainte-Anne – demande de cautionnement d'emprunt

L'EHPAD Sainte-Anne a sollicité la collectivité pour une garantie d'emprunt d'un montant de 2,5 millions d'euros.

À ce jour la commune de Saint-Mars-de-Coutais a déjà octroyé sa garantie à l'EHPAD Sainte-Anne et ne peut donc garantir un nouveau prêt.

La commune a également versé une subvention en 2003 et cautionné deux emprunts.

De plus, la commune ne fait plus partie du conseil d'administration dans lequel elle a siégé quelques années avec voix consultative.

Le conseil municipal, après prise en compte de ces éléments, a rejeté la demande de cautionnement de l'EHPAD Sainte-Anne.

### Création d'un poste d'agent technique temporaire

Dans l'attente d'un recrutement sur le poste permanent d'un agent titulaire, il a été proposé de

renouveler le poste d'agent technique temporaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et pour une durée d'un an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'agent technique temporaire.

## Finances – patrimoine, vie économique

### Proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage, études de programmation et faisabilité immobilière rue Saint Médard

Pour rappel, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été sollicité pour accompagner la commune dans la réflexion sur les perspectives d'évolution du bourg (commerces, pôle sportif,...) à court, moyen et long terme.

Dans la continuité de l'étude CAUE, Loire-Atlantique Développement peut assister la commune dans la réalisation des études de programmation et de faisabilité relative à l'aménagement d'un pôle commercial rue Saint Médard.

En effet pour pouvoir décider de la réalisation du projet ou du scénario à retenir, la commune doit disposer du coût global prévisionnel de l'opération, mais aussi connaître les enjeux financiers du projet qui permettront à la commune de se positionner sur le montage à retenir et d'engager rapidement un premier ilot.

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à intervenir à la signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Loire Atlantique Développement, d'un montant de 23 750 € HT.

## Finances – aménagement du territoire

### Travaux aménagement du bourg – avenant n°2

Lors du conseil municipal du 7 juillet une décision modificative a été votée dans laquelle était notamment inclus des crédits supplémentaires pour les travaux d'aménagement du bourg. Le vote de ces crédits supplémentaires correspondait à la prise en compte des révisions de prix et à des travaux supplémentaires réalisés à la demande de la commune en cours de chantier.

Cet avenant a été présenté au conseil municipal et le montant s'élève à 29 440,42 € HT (dont 14 300 € seront imputés sur le budget assainissement).

Le conseil municipal a validé cet avenant comme suit :

14 300 € HT seront imputés au BA Assainissement et 15 140,42 € HT seront imputés sur le budget principal.

## Finances – relations extérieures associations

### Subvention exceptionnelle – le chemin des papillons

Le local de la Verrière a été victime d'une effraction en juillet 2022.

L'association « Le chemin des Papillons » a subi un préjudice de 500 € (vol de matériel).

S'agissant d'un local commun et leur matériel n'étant pas entreposé dans une armoire fermée à clé, leur assurance ne prenait pas en charge ledit préjudice.

Il a été proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « le Chemin des Papillons » afin de pouvoir surmonter ce préjudice.

Le conseil municipal a approuvé cette subvention.

## Divers

### Renouvellement bail de pêche

Le propriétaire riverain d'un cours d'eau doit assurer la gestion et la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques du cours d'eau (art. L432-1 du code de l'environnement). À défaut, il peut signer un bail ou convention de pêche avec une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) ou avec la Fédération départementale de pêche qui se charge de cette tâche pour son compte.

La commune de Saint-Mars-de-Coutais est propriétaire en bordure de la rivière le Tenu, des parcelles cadastrées section AK N° 1, AI 18 et ZD 2.

C'est pourquoi elle a signé, en 2005 et en 2014 avec l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) « Martin Pêcheur Philibertin » une convention de pêche autorisant les droits de passage et de pêche sur les parcelles précitées.

Ces conventions ont une durée de 9 ans. Il convenait de renouveler la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 9 ans. Le partenariat avec cette association a toujours donné entière satisfaction à la commune.

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention avec l'AAPPMA « Martin Pêcheur Philibertin » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Bibliothèques – participation citoyenne, communication, relations extérieures

### Autorisation de suppression de documents du fond de la bibliothèque municipale

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne

satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de bibliothèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique,
- Le nombre d'exemplaires,
- La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années),
- Le nombre d'années écoulées sans prêt,
- La valeur littéraire ou documentaire,
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète),
- L'existence ou non de documents de substitution.

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou être vendus ou détruits (si possible valorisés comme papier à recycler).

Le Conseil Municipal a été invité à prendre position sur les actions décrites ci-dessous et celles-ci ont été validées en séance :

- **AUTORISER**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
  - Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie),
  - Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document.
- **DONNER** son accord pour que ces documents soient, selon leur état :
  - Vendus à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque.
  - Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
  - Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.
- **INDIQUER** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination.

## Présentation de la mise en réseau des bibliothèques du territoire de la communauté de communes Sud Retz Atlantique

La communauté de communes Sud Retz Atlantique (CCSRA) dispose, dans le cadre de son Projet Culturel de Territoire défini en 2017, de la compétence « politique culturelle communautaire » pour laquelle est notamment précisé « soutien à la mise en réseau des bibliothèques pour favoriser le développement et la promotion de la lecture publique ».

En 2019 une étude « hypothèse de travail pour la mise en réseau des bibliothèques » a été menée.

En 2020 la commission culture de la CCSRA a acté l'importance du projet et en a confié la réalisation au mandat 2020-2026.

La première étape a été le recrutement d'un chargé de mission dont le financement du poste a été en partie pris en charge par les communes (pour rappel par délibération du 3 février 2022 le conseil municipal a autorisé la signature de la convention de financement dudit poste).

Un groupe de travail réunissant les bibliothèques du territoire a été créé et a travaillé à la définition du futur fonctionnement de la mise en réseau.

Madame Laurence DELAVault, vice-présidente de la commission culture et Monsieur Pierre-Yves GUILBAULT, chargé de mission, ont présenté lors de la séance de conseil municipal du 8 novembre un point d'étape de ce projet. Ils ont précisé que deux bibliothèques du territoire sont encore totalement associatives (Touvois et La Marne).

Madame DELAVault a rappelé **les objectifs** de la mise en réseau :

- **Partages de compétences** entre les bibliothécaires
- **Circulation de collections** permettant d'accroître le nombre de documents accessibles (multiplié par 14 pour Saint-Mars)
- Économies d'échelle permettant de **diversifier les animations** et les collections

Cela engendre également **des nouveautés dans le fonctionnement** avec :

- Un **logiciel unique** (Décatalog, qui regroupe désormais l'ensemble des collections et des abonnés)
- Une **navette intercommunale** pour faire circuler les livres de manière hebdomadaire
- Des **animations en commun** (une exposition sur les arbres préférés des

habitants circule dans les bibliothèques et sera présentée à Saint-Mars de juillet à septembre 2023).

- Mise en place dès maintenant d'un **portail documentaire unique** pour les 9 bibliothèques (<https://bibliotheques.sudretzatlantique.fr>)

### Les étapes à venir au 08/11 étaient les suivantes :

- Débat sur la création d'un **poste de bibliothécaire - coordinateur réseau intercommunal**
- Propositions à destination des conseils municipaux sur l'**harmonisation** de certaines parties des **règlements intérieurs** et sur les **tarifs d'inscription**<sup>(\*)</sup>
- **Communication** lors du véritable lancement du réseau avec la rotation des collections à partir de janvier 2023.

<sup>(\*)</sup> : En commission, un consensus s'est dégagé en lien avec l'avis des bibliothécaires en faveur de la **gratuité d'inscription notamment pour les raisons suivantes :**

- Constatation de la **lourdeur de gestion des régies**.
- Pour certaines communes, la recette annuelle s'élève à environ 500 € et est engloutie en frais de gestion (temps de travail et déplacement pour le dépôt des espèces au trésor public)
- Pour Saint-Mars-de-Coutais, la **recette de 2021 s'élève à 968 €**. Le fonctionnement actuel, avec facturation par le Trésor Public via édition d'un mandat est une exception que le Trésor Public remet en cause progressivement. Cela oblige à la création d'une régie qui augmente le temps de gestion à y consacrer.

Suite à cette présentation, le conseil municipal a été amené à délibérer sur la gratuité de cette inscription. Cette gratuité a été approuvée.

## Enfance - jeunesse - seniors - solidarité

### Contrat local contre les violences sexuelles et sexistes

La gravité et la multiplicité des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes sont les principales victimes, constituent un phénomène d'ampleur, que ce soit dans la sphère privée ou dans l'espace public.

Aujourd'hui en France, 1 femme décède tous les 3 jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon.

## **Le territoire de la communauté de communes Sud Retz Atlantique est rural et concerné !**

La moitié des féminicides ont lieu dans les territoires ruraux alors que les femmes rurales ne représentent qu'un tiers de la population féminine nationale, soit une prévalence des féminicides un peu plus élevée dans les milieux ruraux qu'en zone urbaine.

Ces violences portent atteinte aux droits fondamentaux et au principe d'égalité qui fonde notre République et doivent être fermement combattues et réprimées.

C'est dans ce cadre que le territoire de la communauté de communes Sud Retz Atlantique s'est engagé à mettre en place une organisation en réseau favorisant le repérage en amont des victimes de violences sexistes et sexuelles, dont conjugales, pour optimiser l'accompagnement de ce public et de leur entourage.

Des conférences sur ce sujet ont eu lieu sur les différentes communes de Sud Retz Atlantique dont Saint-Mars-de-Coutais (le 07/01/2023 pour la dernière à la date de rédaction du « Mag Saint Marin »).

Suite à l'exposition des actions mises en place par Madame Marie-Noëlle REMOND, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la signature du contrat local sur les violences sexistes et sexuelles.

### **Élection des membres du CCAS**

**Le CCAS (Centre communal d'action sociale)** est un établissement public administratif communal qui est **géré par un conseil d'administration dont le nombre de membres est fixé par le conseil municipal.**

#### **Le rôle du CCAS est le suivant :**

Il s'agit d'une institution locale d'action sociale. Il met en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune où il siège, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Dans le cadre de missions sociales légales (gérées en grande partie par le Département), le CCAS s'investit dans des demandes d'aide sociale, et les transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions.

Dans le cadre de l'aide sociale facultative, le CCAS s'occupe de services tels que les secours d'urgence ou les colis alimentaires.

Suite à la démission d'un administrateur élu, une nouvelle élection a dû avoir lieu afin de renouveler l'intégralité des administrateurs élus.

Deux listes ont été constituées :

→ Liste n°1 : Liste de Mme Marie-Noëlle REMOND

→ Liste n° 2 : Liste de Mme Charlotte NOVELLO

Après un vote à bulletin secret, les données étaient les suivantes :

→ Nombres de suffrages exprimés : 19

→ Nombre de sièges à pourvoir : 5

→ Détermination du quotient électoral : 3,8

Le nombre de voix obtenues s'est décomposé comme suit :

→ Liste de Mme Marie-Noëlle REMOND : 15, soit 3 sièges

→ Liste de Mme Charlotte NOVELLO : 4, soit 1 siège.

Ont alors été déclarés élues en qualité d'administrateur du CCAS :

Madame Marie-Noëlle REMOND

Madame Cécile GEORGETTE

Madame Marie FANIC

Madame Laurence FERRET

Madame Charlotte NOVELLO

## **Aménagement du territoire**

### **Modification des horaires d'éclairage public**

Lors du conseil municipal du 7 juin 2022, le conseil municipal a délibéré pour modifier les périodes d'extinction de l'éclairage public :

→ Extinction du 15 mai au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

→ Allumage dès 6h00 le matin et extinction à 22h30 en dehors de la période citée précédemment.

Sur cette deuxième période, il a été proposé de procéder à l'extinction de l'éclairage dès 21h30 en fonction des horaires du dernier train. L'éclairage de la gare est géré par la commune de Port-Saint-Père et l'éclairage public de la voie jusqu'à la gare (de la sortie de Saint-Mars-de-Coutais à l'arrivée à la gare) est pris en charge par la commune de Saint-Mars-de-Coutais.

Le conseil municipal a approuvé cette proposition.

# L'EXPRESSION DE LA DIVERSITÉ MUNICIPALE

## Participation Citoyenne ou Citoyenne Participation ?

Si on m'avait dit que derrière cette association de mots « participation » et « citoyenne », se cachait des propositions tellement différentes, je n'y aurais pas cru. Il est vrai que cette expression a le vent en poupe depuis quelques temps et il est important de remettre le citoyen acteur de sa commune, nous dit-on. Le premier sens que nous rencontrons à Saint-Mars-de-Coutais, de la participation citoyenne, est un moment où les citoyens participent à des projets ensemble pour améliorer notre cadre de vie, notre environnement commun. Il en sort de ces moments, de belles réalisations, de chouettes rencontres, de beaux instants de partage, avec une envie de recommencer la prochaine fois. La participation citoyenne, dans un second sens, est aussi entendue comme un dispositif encadré par la gendarmerie, soutenue par certains de nos élus Saint Marins, permettant de veiller les uns sur les autres par rapport aux incivilités et cambriolages. On voit dans certaines communes voisines, un dispositif un peu similaire appelé « voisins vigilants ».

Je vais essayer de ne pas me mélanger les pinceaux quand on parlera de l'un ou de l'autre sur Saint-Mars-de-Coutais.

Parce que dans le premier cas, je félicite la démarche entreprise par les élus avec des journées de participation citoyenne qui ont permis d'avoir un sentier qui aspire à de belles promenades, un cimetière rafraîchi qui permet de sereins recueils, un jeu créé sur mesure pour découvrir Saint-Mars et aussi de voir une boîte à livres bientôt être installée. Je ne cite que quelques initiatives.

Et dans le deuxième cas, je me pose la question de la pertinence de ce dispositif à « effet plumeau »

permettant apparemment « de conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre ». Je me suis permise de citer le site de la gendarmerie Nationale sur ce dispositif.

Comment ce dispositif nous permet de voir et prévenir des cambriolages que nous n'arrivons pas à voir avant quand ils ont lieu ?

Comment pouvons-nous nous assurer que nous ne serons pas tentés de faire justice nous-mêmes en cas de repérage douteux ?

Et en cas d'altercation, est ce que tout se passera bien ? Personne ne sera blessé ? Quelles lourdes responsabilités va endosser notre référent de village ou de quartier s'il se passe quelque chose qu'il n'aura pas réussi à repérer.

Notre commune de 2700 habitants a tissé et tisse encore de profonds liens de voisinage : entraide, discussions, attentions, covoiturage, partages se développent à son rythme dans chaque village, quartier, lotissement, rue.

Il est important pour l'Alterliste que nous débattions ensemble de ce sujet qu'est la sécurité qui nous concerne et nous inclut tous. Il est nécessaire que cette décision de mettre en place ce dispositif soit le reflet de l'avis de tous. Que cette décision soit le fruit d'une réflexion commune et de débats entre citoyens. Pour l'Alterliste, les questions abordées en conseil municipal ne sont pas suffisamment discutées et débattues. Le minimum que nous voulons pour Saint-Mars-de-Coutais : Que les élus soient les représentants des citoyens et de leurs avis. L'Alterliste invite le conseil municipal à informer et débattre avec les Saint Marins et les Saint Marines sur ce projet de participation citoyenne

*Les élus de l'Alterliste*

## LA VIE DES SERVICES MUNICIPAUX

### Accueil de loisirs PÉRI'ATOMIC

Le mercredi 16 novembre dernier, les enfants de 7 à 11 ans du centre de loisirs ont pris le train pour se rendre au Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes.

Ils ont pu se mettre dans la peau de petits archéologues, et apprendre à réaliser des fouilles en utilisant les différents outils nécessaires à la découverte des trésors de notre lointain passé. Ainsi les enfants ont pu avoir la joie de découvrir des ossements de T-rex et d'autres dinosaures.

Ce temps de sortie au musée a été très apprécié, de ce fait l'équipe d'animation continuera à proposer **d'autres sorties culturelles** pour le centre de loisirs du **mercredi et des petites vacances scolaires**.



## ANIM'ACTION

### Centre de loisirs et mini-camps été 2023

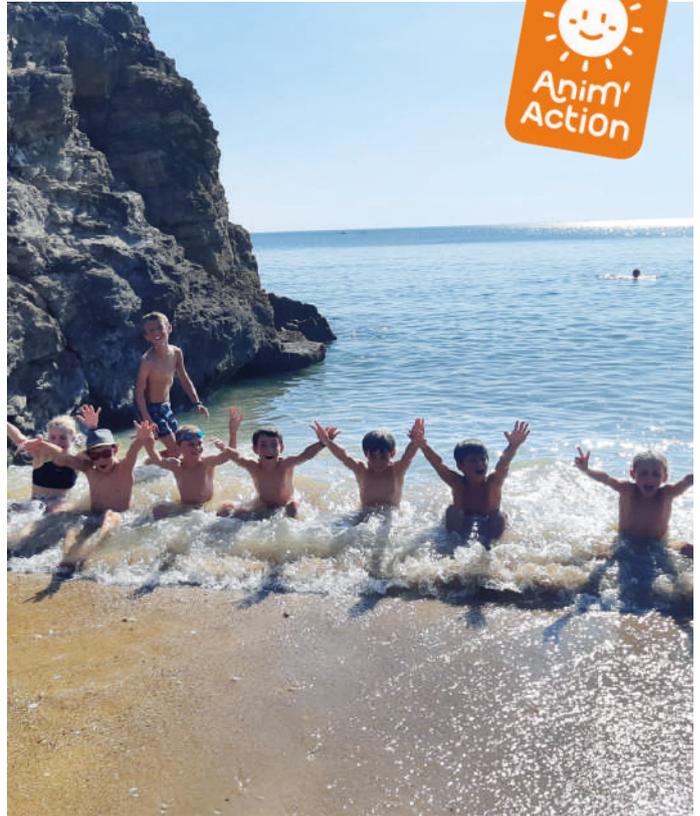
Le centre de loisirs est ouvert juillet et août. Au programme de l'été : camps itinérant, bord de mer, sportif ou encore à la ferme, de 2 à 5 jours pour les enfants de 4 à 12 ans. La plaquette détaillée sera disponible début avril. Renseignements au 07 50 72 59 78 ou à [accueil@animaction.asso.fr](mailto:accueil@animaction.asso.fr).

### Rendez-vous à La Maison des Jeunes et/ou au LAB (Lieu d'Activité Bricolage)

Au programme des prochaines vacances :

- Soirée jeux vidéo
- Tournois sportifs,
- Atelier Brico,
- Raid sportif,
- Soirée Casino,
- Olympiades,
- Séjours été...

Info et renseignements auprès de l'équipe au 07 50 72 59 78 ou à [jeunesse@animaction.asso.fr](mailto:jeunesse@animaction.asso.fr).



## La bibliothèque municipale au cœur du réseau !!



Depuis fin 2022, la constitution du réseau intercommunal pour les bibliothèques de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique est effective.

Qu'est ce que cela va changer concrètement ?

- Une **mise en commun des collections sur un logiciel unique**, liée à un nouveau portail Internet (<https://bibliotheques.sudretzatlantique.fr>). Sur ce dernier, les collections des 9 bibliothèques du territoire peuvent être découvertes. Cette évolution permet aux abonnés de la bibliothèque de Saint-Mars et aux abonnés des autres communes de la communauté de communes **d'emprunter et de retourner un livre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau**. Il est possible, via le portail ou à l'accueil de la bibliothèque, de réserver un livre, quelle qu'en soit la bibliothèque propriétaire, pour le retirer dans sa commune grâce à une **navette intercommunale hebdomadaire**.
- Aux 4 300 documents empruntables dans la bibliothèque de Saint-Mars s'ajoutent ainsi plus de **50 000 documents**. Ce fonctionnement a

pris sa pleine mesure au début de l'année avec de nouvelles règles d'emprunt (**10 documents par personne dont 2 DVD pour un délai de 4 semaines**) et la gratuité de l'inscription.

- Les lecteurs continueront de retrouver dans leur bibliothèque, **la proximité** qu'ils apprécient grâce à **l'équipe de bibliothécaires** (agent et bénévoles) qui en assurent le fonctionnement. Par la suite, cette mise en réseau permettra **d'enrichir les collections et de diversifier les animations**.





## Dates à retenir

**Mardis 7 mars, 4 avril et 16 mai à partir de 10h30 - bibliothèque municipale**

### **Lire en poussette**

Colette, bénévole à la bibliothèque, propose des lectures d'histoires, avec des marionnettes, des comptines, etc.

Animation pour les enfants de moins de 3 ans, accompagnés de leurs assistantes maternelles, parents, grands-parents, etc.

**Gratuit**



**Mardis 4 avril et 13 juin - Mercredis 8 mars et 10 mai à 19h - bibliothèque municipale**

### **Club de lecture En Aparté**

Lire un bon livre, quel plaisir ! Mais ce n'est rien comparé au plaisir d'en parler avec quelqu'un qui l'a lu ou pas ! Venez rejoindre le club pour faire découvrir vos coups de cœur ou simplement écouter les avis littéraires, en toute simplicité, dans un espace convivial et en bonne compagnie.



### **Horaires d'ouverture de la bibliothèque**

Mercredi 14h - 18h

Vendredi 16h - 19h

Samedi 10h - 12h

Dimanche 10h - 12h



### **Tarifs**

**GRATUIT POUR TOUS**

# LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

## État-civil

Seuls les naissances, mariages et décès ayant reçus, de la part des familles, un accord de parution dans le présent bulletin sont ici publiés. La liste peut donc ne pas être exhaustive.

### Ils sont nés

<b>LAVERGNE Oscar</b> <i>19 le Butay</i>	né le 08 septembre 2022
<b>GOUARD Noë</b> <i>1 La Noë</i>	né le 14 septembre 2022
<b>DUPRES Marianne</b> <i>8 rue de l'Acheneau</i>	née le 20 octobre 2022
<b>SIDNEY Hugo</b> <i>26 rue de la Colombe</i>	né le 23 octobre 2022
<b>GRISEL Edgar et Diane</b> <i>12 rue du Rayon d'Or</i>	nés le 3 décembre 2022

### Ils se sont unis

<b>ALESSANDRI Florian</b> <b>FOURAGE Caroline</b>	Mariés le 24 septembre 2022
<b>BUTOUR Florian</b> <b>LE HERICY Laure</b>	Mariés le 15 octobre 2022

### Ils nous ont quitté

<b>LEVEAU Françoise épouse JOUAN</b> <i>11 l'Epine</i>	le 5 décembre 2022
<b>DOUSSAT Raymonde épouse BELLANGER</b> <i>EHPAD - 9 rue Sainte-Anne du Vigneau</i>	le 19 décembre 2022

## École Sainte Thérèse

L'année scolaire se poursuit avec notre tour du monde accompagné par Monsieur l'Arbre.

Nous étions sur le continent américain avant les fêtes de Noël et nous sommes aujourd'hui en Asie. Quel plaisir d'étudier la géographie et la partager lors de nos assemblées d'enfants !

Nous avons beaucoup apprécié la préparation de notre marché de Noël, où chaque classe a confectionné des bricolages. Nous avons aussi présenté une chorale.

L'élection des délégués de classe est un temps fort. Chaque élève dépose son bulletin dans l'urne et le dépouillement est très attendu. Les délégués élus sont ensuite intégrés à certains projets de l'école.

Des interventions ponctuelles ont lieu :

- Le CPIE interviendra dans chaque classe pour animer des ateliers en lien avec la protection de l'environnement.
- Deux ateliers (pratique puis théorique) sur l'éducation et la prévention routière seront dispensés aux CM1/CM2.
- Une personne bénévole de l'association « Lire et Faire Lire » intervient en CP/ CE1 et CE2/CM2 chaque vendredi.
- Nous nous rendons à la bibliothèque de Saint-Mars une fois par période.

Les inscriptions ont commencé. Les enfants nés en 2020, feront leur rentrée en PS en septembre 2023. Pour toute inscription, contacter Mme Champenois par mail [ec.st-mars-coutais.ste-therese@ec44.fr](mailto:ec.st-mars-coutais.ste-therese@ec44.fr) ou par téléphone 02 40 04 81 12 afin de prendre rendez-vous.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter notre site [ste-therese.jimdofree.com](http://ste-therese.jimdofree.com), pour découvrir l'école.



## École publique Paul et Madeleine Delaroche

### Une année 2023 qui démarre en douceur...

L'année 2022 s'est achevée et nous avons pu mener à bien les projets entrepris. Ainsi, toutes les classes ont pu se rendre au cinéma de Machecoul dans le cadre du festival Terres D'ailleurs. Le professeur d'allemand du collège Bellestre est intervenu une première fois auprès des élèves de CM2 et devrait revenir ultérieurement. Le CPIE de Corcoué sur Logne est intervenu en novembre auprès des élèves de CM1 sur le thème des déchets électriques et électroniques et auprès des élèves de GS sur des petits ateliers déchets et recyclage. Les élèves du dispositif ULIS et de la classe de CE2-CM1 réunis en Conseil de La Terre mettent en place une Aire Terrestre Éducative (ATE) à Saint-Mars-de-Coutais. Elle vise à protéger la biodiversité d'une partie de la commune. Les enfants participeront à la conférence organisée le 7 février à 19h, salle du théâtre, à l'occasion des Journées Mondiales des Zones Humides. La maternelle a de nouveau pu réaliser son rallye des 5 sens fin novembre. Les CM1/CM2 A et B se sont rendus à l'espace de Retz de Machecoul pour assister au spectacle musical « dans la jungle » organisé par les JMF.

2023 a commencé par les interventions des banjoïste et saxophoniste du spectacle « dans la jungle » auprès des élèves qui avaient assisté au spectacle : une belle occasion de rencontrer des musiciens professionnels ! Toujours au niveau culturel, Nathalie Le Guen, professeure de danse

de l'association départementale musique et danse en Loire-Atlantique, va intervenir tous les lundis auprès des élèves de GS/CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1 et ce jusqu'au 13 mars.

Du côté sportif, Thierry, MNS à la piscine de Machecoul, intervient auprès de plusieurs classes les lundis après midi de janvier à février soit dans l'encadrement de jeux sportifs tels que le cirque ou la lutte, soit dans la présentation des attendus de l'activité aquatique.

Le CPIE est revenu faire ses interventions : la consommation responsable pour les CM2 et un travail sur l'eau potable et les eaux usées avec les CE2.

Les CM1/CM2 ont bénéficié d'une intervention sur la sécurité routière animée par la Communauté de Communes.

Et comme chaque année, Madame Royer, la directrice, vous accueille les lundis et mardis au bureau pour les inscriptions d'enfants nés en 2020. Vous pouvez appeler au 02 40 31 56 06 pour prendre rendez-vous.

### Une Aire Terrestre Éducative à Saint-Mars-de-Coutais

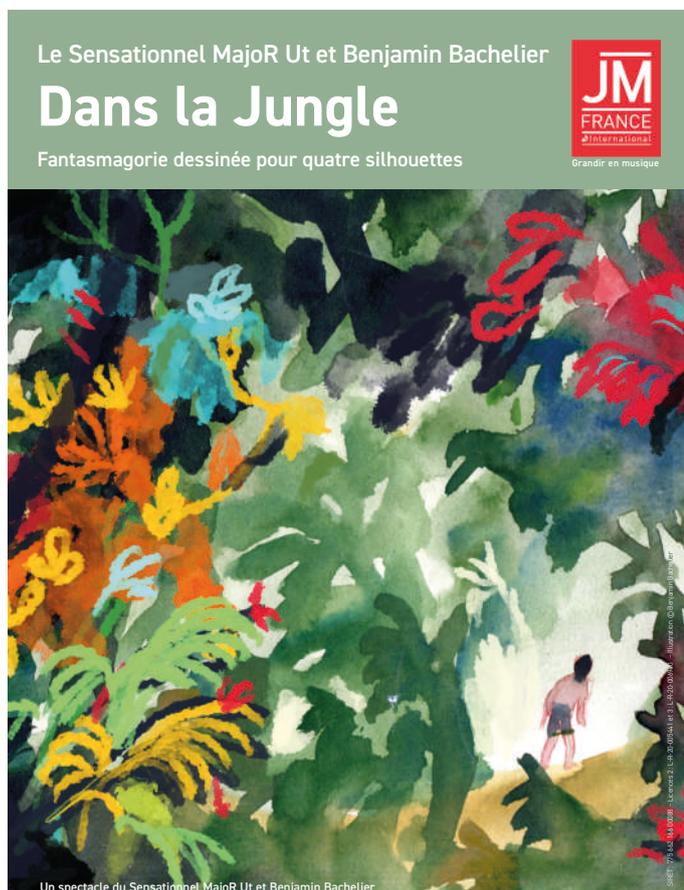
En ce moment, à l'école Paul et Madelaine Delaroche les élèves de la classe CE2-CM1 et du dispositif Ulis travaillent sur un projet d'Aire Terrestre Éducative (ATE). Nous allons protéger une petite partie du parc des Versènes ou du parc des Platanes.

Pour cela nous allons observer la richesse de la nature et de sa biodiversité.

L'ensemble des élèves de la classe CE2-CM1 et du dispositif Ulis forme le Conseil de la Terre. Le Conseil de la Terre prend des décisions concernant la démocratie et concernant le choix du parc à protéger.

Nous allons travailler toute l'année pour l'Aire Terrestre Éducative.

Nous vous invitons le mardi 7 février au théâtre de Saint-Mars-de-Coutais à 19h00 pour la conférence des zones humides où nous vous présenterons notre projet.



## ALAC

### ALAC, une année prospère

L'année de l'ALAC a repris, avec dynamisme et affluence dans tous les ateliers proposés.

Des **activités sportives tonifiantes**, qui se déroulent dans la bonne humeur, grâce à Edouard, avec tout son humour pour le Pilate et le step, et à Fabienne pour le renforcement musculaire et, ses talents de danseuse, pour la zumba.

Les **groupes des marcheurs** poursuivent leurs découvertes des chemins du coin, sous des météos et des lumières diverses, avec des coloris évolutifs, au cours des saisons. Des moments chaleureux, où plein air s'harmonise parfaitement avec échanges verbaux « tout terrain ».

Les amateurs de **djembé et de danses africaines** apprécient les conseils de Jacko, toujours souriant et valorisant. Il les aide à oublier leurs soucis, durant ces moments de vie et de partages complices entre les musiciens et les danseurs. La soirée ouverte au public, en décembre, a eu du succès.



Des **activités corporelles plus douces**, pour se ressourcer et se détendre : Tiphaine guide ses adeptes du yoga tout en douceur, avec précision dans les gestes, afin d'obtenir des étirements favorables. Anne et Colette mènent les enchaînements de Qi-Gong de façon imagée et harmonieuse. Le groupe de méditation est encore ouvert aux adeptes, pour se vider la tête et apaiser son corps.

Des **ateliers créatifs** fourmillent d'idées et de réalisations riches en couleurs et en sensibilité :

- le **club photos** poursuit ses défis photographiques mensuels, avec plein d'imagination, et expose ses tableaux, dans les commerces et services de santé de la commune, où chacun apprécie de les admirer. En novembre, l'exposition photos a accueilli plus de 200 visiteurs, tous ravis de déambuler au milieu des tableaux sélectionnés.
- Les travaux d'aiguilles sont nombreux, et très variés. Un groupe se retrouve le mardi après-midi, avec des échanges nombreux, et des travaux qui demandent application

et patience, pour tous types de créations en laine, en tissus, en fils... les résultats sont magnifiques après plusieurs mois de tâches parfois répétitives, toujours méticuleuses.

Les 2 groupes des couturières œuvrent avec application pointilleuse, sous l'œil avisé de Nathalie. Elles sont fières, ensuite, de se vêtir de leurs vêtements coupés, cousus et ajustés par leurs propres mains !

### Quant aux enfants,

Ils préparent un spectacle à l'atelier théâtre avec les conseils judicieux de Jane. Atelier qui leur permet de gagner de la confiance en eux, dans une ambiance favorable ; et qui a du succès, puisqu'un enfant a eu envie d'intégrer le groupe plus tardivement.

Ils expérimentent outils et techniques picturales variés, avec leurs pinceaux et crayons de toutes sortes, guidés par les talents artistiques de Gwen. Les activités créatives sont proposées aux jeunes, en semaine, ainsi que durant les vacances scolaires. Il en ressort des œuvres impressionnantes, que tous souhaitent présenter à leurs proches et à leurs amis.

Le bureau, s'active quant à lui, pour toute la logistique de cette association, et cherche à développer son site internet, sur lequel seront présentés des articles sur chaque atelier, ainsi que les événements à ne pas manquer. Les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, pour partager les tâches et pour participer à la dynamique de l'association, en réfléchissant à de nouvelles initiatives.

### Club du tenu

ASSO DU TENU - SENIORS



Le Club du Tenu a terminé l'année 2022 par le repas de Noël qui a été apprécié de tous. La reprise se fera après l'assemblée générale du 19 janvier.

Suivront les concours de belote :

- 18 février
- 25 mars.

Une sortie est en cours de préparation pour le printemps.

L'ensemble du bureau souhaite à tous une bonne et heureuse année 2023.

## L'amicale laïque

La fin d'année 2022 fut très riche pour l'association. En effet, les lundis 14 et 21 novembre, tous les élèves de l'école Delaroché ont pu aller au cinéma de Machecoul dans le cadre du festival Terres d'Ailleurs. Les élèves de maternelle ont pu, pour la plupart, découvrir le cinéma pour la première fois et visionner le court métrage « Le tigre qui s'invita pour le thé ». Les élèves des classes de GS/CP, de CP/CE1 et de CE1/CE2 ont vu le film « Le chameau et le meunier ». Les élèves des classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 ont pu voir le film « L'école au bout du monde ». Tous les enfants ont apprécié cette sortie qui a été financée en partie par l'amicale pour le montant d'1,50 € par enfant. L'école a pris à sa charge le montant d'1 € par enfant. La sortie est revenue au tarif d'1 € pour les parents d'élèves. Ce financement est possible grâce au succès des différents événements et ventes que les amicalistes ont organisés lors de l'année scolaire 2021/2022.

Le 25 novembre dernier, s'est déroulé la nouvelle édition de la bourse aux livres grâce aux dons récoltés entre le 20 octobre et le 20 novembre. Une fois encore, parents, enfants, amicalistes et enseignants étaient au rendez-vous. Cela fut un grand succès malgré le froid. Les enfants ont chanté dans la cour de l'école. Les bénéfices issus de cette manifestation alimenteront les projets de l'association pour la prochaine année scolaire.

Le 4 décembre, les personnes ayant réservé un sapin ont pu aller le récupérer aux Serres Barreau à Saint-Mars-de-Coutais. Le 14 décembre, les amicalistes se sont retrouvés pour faire la distribution des commandes de gâteaux Saint Michel. Le 15 décembre, les élèves ont pu récupérer leur commande dans leur classe. Ces deux ventes ont, une nouvelle fois, eu beaucoup de succès. Nous remercions les amicalistes et les familles pour leur investissement.



*Distribution des commandes de gâteaux*

Le 16 décembre, les élèves de l'école Delaroché ont eu la visite d'une personne très importante. Le Père Noël est venu à la rencontre des enfants pour leur distribuer une sucette en chocolat et un cadeau pour chaque classe. Cela est financé par l'amicale laïque. Les enfants ont chanté devant le Père Noël et étaient tous très heureux de cette visite avant de partir pour des vacances de fin d'année bien méritées.

Enfin, pour rappel, le but de l'association l'amicale laïque est d'organiser des ventes et des manifestations dont les bénéfices permettent le financement des projets scolaires. Cela a pour finalité de limiter la participation des familles pour que tous les élèves puissent participer à ces projets. Cependant, sans bénévole, l'association ne peut rien organiser. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux membres que ce soit en aide ponctuelle ou en participant aux diverses commissions. Nous serons ravis de vous accueillir. La bonne ambiance est assurée.

Nous vous souhaitons une très belle année 2023 et nous vous adressons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Contact : page facebook Amicale laïque de Saint-Mars-de-Coutais /  
présidente Emmanuelle Marillaud :  
06 88 03 53 69.



*Visite du Père Noël*

## Association des professionnels

Après deux ans d'absence forcée, le marché de Noël a refait son apparition le 3 décembre. Malgré le froid, le Père Noël a eu autant de succès auprès des petits comme des grands ! Nous remercions tous les exposants qui étaient nombreux cette année. Un grand merci aussi à nos bénévoles.



Pour continuer dans cette bonne dynamique, nous vous donnons rendez-vous le **25 février**. Et oui, cette fois-ci c'est la bonne, le soleil antillais sera présent lors de notre **soirée créole** ! La soirée est sur inscription, les flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.



Si comme nous, vous souhaitez animer votre commune, rejoignez-nous ! Artisan, entrepreneur, commerçant... vous êtes les bienvenus.

Et comme on dit, plus on est de fous plus on rit !

Toute l'équipe vous souhaite une Belle et Heureuse année 2023 !

## Bad St Marin, un nouvel engouement



Le Bad St Marin vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2023.

Après 2 années rythmées par les confinements, déconfinements et bouleversement de nos vies, le Bad St marin a repris cette année comme dans notre vie d'avant.

Et les sportifs sont au rendez-vous. Avec 54 inscrits, nous avons retrouvé une salle comble, les 5 terrains remplis.

Les premières températures hivernales ont certes fait baisser légèrement la fréquentation mais les plus fidèles étaient bien présents y compris pendant les fêtes.

Après les abus de la période de Noël, le retour en salle de sport est salvateur et nous continuons d'accueillir anciens et nouveaux à la salle de la Bergerie les lundi et jeudi de 20h à 22h.

Notre tournoi annuel aura lieu le samedi 18 mars 2023, venez nombreux.

*Le bureau du Bad St Marin*

## Association chauffeurs solidaires sud retz



Vous n'avez pas de moyen de transport ni les moyens de prendre le taxi ou êtes isolés pour vos divers déplacements :

- Supermarché
- Rendez-vous médicaux, paramédicaux, vaccinations ou pharmacie
- Coiffeur
- Visite d'un proche à son domicile ou à l'hôpital..

Alors vous pouvez avoir recours au service de l'association : « Chauffeurs solidaires » qui existe sur notre commune. Pour en connaître ses modalités et son fonctionnement, veuillez contacter le référent au 07 69 78 56 53.

Si des chauffeurs bénévoles veulent intégrer l'association, ils seront les bienvenus (défraiement kilométrique). Appeler ce même numéro.

## Faunalis

L'accueil des premiers animaux approche à grands pas !

2023 est une année importante pour l'association (créée en 2020) : L'accueil des premiers animaux blessés grâce à un chalet d'accueil et de dépôt.

Suite à l'acquisition du terrain en 2022 et au montage des premières volières, le centre de soins pour la faune sauvage du Pays de Retz continue son évolution. Les objectifs de 2023 : raccorder le bâtiment à l'électricité et l'eau potable, installer l'assainissement non collectif, commencer les travaux de rénovation du bâtiment et installer un chalet d'accueil pour commencer à recueillir les premiers pensionnaires.

En parallèle, l'association réalise toujours des sorties nature, rendez-vous sur nos réseaux sociaux ou sur notre site internet pour y trouver la programmation 2023 : [www.faunalis.com](http://www.faunalis.com).

Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez réaliser un don ou/ et devenir bénévole !

Nous remercions toutes les personnes nous ayant soutenu en 2022 et celles qui nous soutiendront pour cette nouvelle année. Merci à tous !



## Le jardin partagé de Saint-Mars-de-Coutais

Depuis la rentrée, une nouvelle dynamique s'est emparée du Jardin partagé au Parc des Versènes ! Nos rendez-vous mensuels et le partenariat avec les Serres Barreau ont permis de lui donner un nouveau visage.



En octobre, nous avons planté des herbes aromatiques, des fraisiers, des pensées... et semé de l'engrais vert.

En novembre, nous avons planté des pêchers et paillé les chemins.

En décembre, nous avons fabriqué des petits bouquets pour décorer les maisons à Noël.

Nous prévoyons un atelier taille douce en janvier.

Ces rencontres sont toujours l'occasion de partager un bon moment, un bon repas, nos recettes et nos astuces de jardiniers.

Les enfants profitent de l'extérieur et de l'espace qu'offre le Parc des Versènes.

N'hésitez à venir vous balader, jardiner au jardin partagé et nous rejoindre lors des prochaines rencontres programmées :

- le dimanche 5 février 2023 :
  - Création du plan du potager pour la saison
  - Association des cultures
  - Point sur les graines de chacun : achat collectif ?
- le dimanche 19 mars 2023 :
  - TROC de GRAINES
  - Semis direct
  - Semis en godets à mettre hors gel
- le vendredi 7 avril 2023 :
  - Goûter de Pâques à partir de 16h30
- le dimanche 14 mai 2023 :
  - Fête des Saints de Glace
- le dimanche 11 juin 2023 :
  - Comment économiser l'eau au jardin ?

CONTACTS :

Le Jardin partagé fait partie de l'association la Cantoche

Téléphone 06 60 72 97 10 (Lauriane)

Mail : [jardinsaintmarin@gmail.com](mailto:jardinsaintmarin@gmail.com)

Facebook : « le jardin qui partage »

## Saint Médard Football

### Aidez-nous, à faire vivre le foot à Saint-Mars

La saison 2022-2023 est maintenant bien engagée, les résultats des équipes seniors et jeunes sont très satisfaisants. Le club compte à ce jour 111 licences (45 jeunes, 44 adultes, 21 dirigeants et 1 arbitre). Ces licenciés permettent qu'aujourd'hui le nom de Saint-Mars-de-Coutais soit encore entendu sur les terrains de football du pays de Retz.

L'assiduité de l'ensemble de nos adhérents aux différents entraînements, jeunes et seniors montre que notre encadrement est de qualité. Nous remercions l'ensemble des éducateurs et bénévoles qui œuvre chaque semaine pour recevoir nos jeunes et nos adultes.

Cette année le club a même réussi à inscrire un jeune au passage du concours d'arbitrage. Louis RAMAGE a obtenu avec succès son diplôme en décembre 2022. Ce recrutement nous permet de voir l'avenir des seniors sous le meilleur jour, car sans arbitre officiel le club ne peut pas accéder aux divisions supérieures.

Ce bon début de saison sportif masque une réalité. La saison passée, le bureau a été grandement remanié et même si l'investissement de ces membres a permis l'inscription des équipes et des joueurs en début de saison, toutes les autres activités sont restées en « souffrance ». Le dernier concours de belotes (18/12/2022) n'a vu la participation que de 26 équipes, c'est sûrement dû à un défaut de communication de notre part. La recherche de sponsoring n'a pas été faite depuis deux ans. Toutes ces activités annexes qui ne relèvent pas du sportif, mais qui permettent au club de proposer des tarifs de licence abordable,

un encadrement et des équipements sportifs de qualité sont à la « traine ».

Nous cherchons des bénévoles, pas pour rentrer dans le bureau, mais pour faire partie de commissions (recherche de sponsors, organisation des manifestations...) qui permettront de soulager l'activité des membres du bureau. **Alors n'attendez plus rejoignez-nous.**

Nous souhaitons aussi que la municipalité réinvestisse dans les infrastructures sportives. En effet, il est aujourd'hui difficile de garder nos jeunes footballeurs. Les conditions que nous proposons, à savoir des terrains de football d'un autre âge, et des locaux ne permettant pas de mettre les enfants à l'abri, pour le traditionnel verre de l'amitié d'après match, n'aide pas au maintien de l'activité football sur la commune. Nous avons eu de nombreux échanges avec nos élu-e-s et pour l'instant beaucoup de paroles. Maintenant nous attendons les actes.

**Pour que le nom de la Saint-Médard, Saint-Mars-de-Coutais continue de raisonner dans le pays de Retz, aidez-nous.**

Nous finirons sur une note sportive, pour informer que si vous souhaitez faire découvrir le football à vos enfants, vous pourrez les emmener aux entraînements jeunes après les vacances de Pâques. Leur participation sera la bienvenue et gratuite.

*Sportivement,  
le bureau de la Saint Médard Football*

Contact : [stmedardfootball44680@gmail.com](mailto:stmedardfootball44680@gmail.com)



Le 17 décembre a eu lieu l'arbre de Noël du football d'animation. Les enfants ont rencontré le père Noël, qui a distribué médailles et bonbons.

## Saint Médard Basket

### Manon, Lucie, Léna,... des jeunes qui s'engagent

Manon, Lucie, Léna,... : avec des effectifs en forte hausse en U7 (Grande Section – CP) Véronique ne pouvait plus assurer seule l'entraînement de nos 16 basketteurs(euses) en herbe. Léna et Lucie, joueuses U15, n'ont pas réfléchi longtemps pour accepter de co-entraîner nos jeunes. Tous les jeudis, de 17h30 à 18h30, elles dispensent leurs conseils à nos tous petits.

Chez les U9 (CE1 – CE2), Manon a également accepté rapidement de s'engager pour coacher nos jeunes le samedi (photo).

On n'oublie pas nos jeunes arbitres, Cassandra, Emeline, Robin,... qui régulièrement prennent le sifflet mais cela sera l'objet d'un prochain article.

Faire confiance à nos jeunes ça n'est pas seulement construire le basket de demain, car au-delà du sport, c'est les rendre acteurs de notre vie sociale.

Vive la pratique encadrée du sport !!

**Téléthon** : pour la 6<sup>e</sup> année, notre club a organisé le 3 décembre des animations dans le cadre du Téléthon. Jeux, crêpes de Marie-Line et autres boissons de saison ont permis de reverser 370 euros à l'AFM.

Merci à tous ceux qui ont participé à cet élan de solidarité.

**Nantes Basket Hermine (NBH)** : après le 28 octobre et le 16 décembre, le club organise le 3 mars un 3<sup>e</sup> déplacement à la Trocardière.

Lors des 2 premiers matchs, plus de 300 supporters du club se sont déplacés nous plaçant dans les premiers du « Trophée Club » organisé par le NBH (club déplaçant le plus grand nombre de supporters sur la saison).

Il nous reste encore une moitié de saison pour ravir la pôle position. C'est jouable!! Donc si vous voulez nous aider à relever le défi n'hésitez pas à nous contacter sur la boîte mail du club [stmedardbasket44680@gmail.com](mailto:stmedardbasket44680@gmail.com) et à nous accompagner le 3 mars.



## La ZEM

La ZEM (Zone d'expression Musicale) est un collectif musical qui existe sur Saint-Mars de Coutais depuis plus de 10 ans : ÉCHANGE, PARTAGE, CONVIVIALITÉ sont les maîtres mots de ce petit groupe composé d'une dizaine de personnes (chanteurs, batteurs, bassistes, accordéoniste, pianiste et guitaristes viennent composer ce collectif). La ZEM a repris ses répétitions au théâtre de Saint-Mars-de-Coutais tous les vendredis soir de 19h00 à 23h00 depuis septembre dernier. Le nouveau bureau a été constitué lors de la dernière assemblée générale :

- Éric Lechat : Président et trésorier
- Sophie Ricordel : Secrétaire, Chargée de communication
- Francine Houssais : Adjointe à la communication
- Philippe Anguise : Membre

La ZEM a réalisé un concert, un SET de 9 chansons, en novembre dernier au Marché de Noël de St-Hilaire-de-Chaléons.

Elle se produira également le samedi 11 février à l'EHPAD de Saint-Mars-de-Coutais.

Une fête de la musique aura lieu au Parc des Versènes le samedi 10 juin. L'organisation est en cours. Plus d'informations seront données ultérieurement.

Si vous voulez rejoindre ce collectif, n'hésitez pas à venir nous voir au théâtre le vendredi soir.

Site Internet : <https://zemsmdc.wixsite.com/music>



## Chemin des papillons

L'année 2023 a débuté avec l'Assemblée Générale de l'association qui a eu lieu le vendredi 13 janvier. Cette soirée a été l'occasion de se retrouver autour d'un verre, 4 mois après la dernière édition du festival, afin de dresser un très beau bilan de 2022, tant émotionnellement que financièrement, et de se lancer dans une nouvelle année.

2023 réserve de belles surprises, essentiellement autour du festival. Après 3 événements en 2022 et une très grande fatigue du côté de l'équipe, il a été décidé de ne pas faire de Chrysalide en février (déjà annulée en 2021 et 2022). On s'économise un peu pour préparer de belles choses en août !

Les Pap's font appel aux petites mains et aux grands esprits : déco, restau, communication, logistique... Des commissions sont ouvertes à

toutes les personnes qui souhaitent s'investir, un peu, beaucoup ou passionnément ! On ne l'redira jamais assez : ce sont les belles énergies collectives qui font le projet des Papillons. À toi qui nous soutiens, qui nous suis, qui nous aime : rejoins-nous ! Il y a mille manières de s'investir dans l'asso, il y en a sûrement une pour toi ! ;)



## Tarifs de location - Comité des fêtes

Les réservations uniquement du **lundi au vendredi de 18h à 19h** par téléphone au 06 37 80 18 00

	Prix/ particulier (1 week-end)	Caution
Table bois	6 €	50 €
Table bois + 2 bancs ou 6 chaises	10 €	50 €
1 banc ou 4 chaises	2 €	0 €
Grand Stand pliant (accordéon) => 6mx3m	50 €	1000 €
Podium	150 €	0 €
Friteuse (électrique 380 Volts ou gaz)	65 €	30 €
Percolateur	20 €	0 €
Grande plancha 1,20m x 0,50m	40 €	30 €
Bac Refroidisseur	20 €	30 €
Néon éclairage (1,50m)	5 €	50 €
<b>Chambre froide</b>	<b>90 €</b>	<b>2000 €</b>



# LE LIEN AVEC LES AUTRES COMMUNES



UNIS POUR LES FAMILLES



## LE LIEN BUS D'ACCÈS AUX DROITS ET AU NUMÉRIQUE





# 02 51 80 30 46

**UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE**

2 IMPASSE DE L'ESPÉRANTO À SAINT-HERBLAIN 44956 NANTES CEDEX 9

02 51 80 30 00 / info@udaf44.asso.fr / udaf44.fr



Ce projet est soutenu dans le cadre du Plan France Relance et de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté :



### COMMENT NOUS RENCONTRER ?

Notre objectif est d'aller à la rencontre des citoyens n'ayant pas accès au numérique et d'apporter une aide dans toute démarche d'accès aux droits.

Comment : Avec ou sans RDV



**Un véhicule pleinement équipé et aménagé**

- ✓ Un bus équipé d'un espace d'échange
- ✓ Espaces de confidentialité
- ✓ Connexion à internet
- ✓ Ligne téléphonique dédiée
- ✓ Equipements informatiques



**GRATUIT**



**Qui peut nous contacter ?**

- ✓ Vous-même
- ✓ Un proche
- ✓ Un voisin
- ✓ Un professionnel
- ✓ Un commerçant



**02 51 80 30 46 / udaf44.fr**

## UN BUS PRÉSENT À ÉCHÉANCES RÉGULIÈRES SUR UN LIEU CENTRAL

**Accès aux droits et au numérique**

-  Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
-  Naviguer sur internet
-  Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
-  Accompagner à la recherche en ligne d'un emploi ou une formation
-  Accompagner son enfant à l'usage du numérique
-  Apprendre les bases du traitement de texte
-  Echanger avec ses proches
-  Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
-  Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
-  Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques
-  Former aux démarches en ligne (Pôle Emploi, Caf, MSA, Ameli, Impôts, Banque, Parcours sup, Préfecture, Carte grise permis, Carsat, Mairies)
-  Aider à trouver les pièces nécessaires pour une demande de Microcrédit
-  Expliquer les formats de fichiers PDF, JPEG, etc.
-  Apprendre à numériser et imprimer
-  Sensibiliser à la vérification des sources (Fakenews, etc.)

**Un conseiller numérique**

**Un chargé d'information**

-  Informer, Ecouter et Orienter (Santé, Handicap, Logement, Education, Vie de famille,...)
-  Informer sur les dispositifs d'aides existants

## CALENDRIER 2023

 **MATIN** 10H-12H30    
  **APRÈS-MIDI** 14H-16H30    
  Pour connaître le lieu de permanence Contactez : 02 51 80 30 46

### JANVIER

<b>MARDI 10</b> HTE GOULAIN MONNIÈRES	<b>MERCREDI 11</b> LE CELLIER MAUVES	<b>JEUDI 12</b> ST LUMINE DE COUTAIS ST AIGNAN DE GDL	<b>MARDI 17</b> CORCOUÉ TOUVOIS
<b>JEUDI 19</b> ST COLOMBAN MONTBERT	<b>MARDI 24</b> CHAPELLE LAUNAY LAVAU	<b>JEUDI 26</b> ST JULIEN DE VOUV. LE PIN	<b>MARDI 31</b> LA TURBALLE PIRIAC

### FÉVRIER

<b>MARDI 7</b> HTE GOULAIN MONNIÈRES	<b>MERCREDI 8</b> LE CELLIER MAUVES	<b>JEUDI 9</b> ST LUMINE DE COUTAIS ST AIGNAN DE GDL	<b>MARDI 14</b> CORCOUÉ TOUVOIS
<b>JEUDI 16</b> ST COLOMBAN MONTBERT	<b>MARDI 21</b> CHAPELLE LAUNAY LAVAU	<b>JEUDI 23</b> ST JULIEN DE VOUV. LE PIN	<b>MARDI 28</b> LA TURBALLE PIRIAC

### MARS

<b>MARDI 7</b> HTE GOULAIN MONNIÈRES	<b>MERCREDI 8</b> LE CELLIER MAUVES	<b>JEUDI 9</b> ST LUMINE DE COUTAIS ST AIGNAN DE GDL	<b>MARDI 14</b> CORCOUÉ TOUVOIS
<b>JEUDI 16</b> ST COLOMBAN MONTBERT	<b>MARDI 21</b> CHAPELLE LAUNAY LAVAU	<b>JEUDI 23</b> ST JULIEN DE VOUV. LE PIN	<b>MARDI 28</b> LA TURBALLE PIRIAC

LE LIEN AVEC LES AUTRES COMMUNES

30

## Ühlingen-Birkendorf : 50 ans d'amitié, ça se fête !

Le jumelage entre la commune du sud de l'Allemagne Ühlingen-Birkendorf et l'intercommunalité Sud Retz Atlantique célébrera ses 50 ans d'existence cette année !

En France, une délégation est attendue du **26 au 28 mai 2023** avec au programme :

- Journée bord de mer,
- Célébration officielle du 50<sup>e</sup> anniversaire et bouquet final haut en couleur pour tous, le samedi soir !
- Aubade musicale par les fanfares allemandes et françaises à Machecoul - Saint-Même le dimanche.
- Tout le mois de mai : exposition à l'Office du tourisme "Le chemin de l'amitié"

Les célébrations continueront avec un **voyage à Ühlingen-Birkendorf du 25 au 27 août 2023**.

Si vous souhaitez être **famille d'accueil**, contactez-nous au 06 87 32 78 11 ou [jumelageallemand@gmail.com](mailto:jumelageallemand@gmail.com)

Plus d'infos : <https://jumelageallemandmachecoul.blogspot.com>



## La Mission Locale

La Mission Locale du Pays de Retz est un relais d'information gratuit et de proximité !

C'est un service public proche des jeunes et des employeurs.

### C'est pour qui ?

- Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Vous serez **accueilli, informé, orienté et aidé** dans toutes vos démarches professionnelles et sociales.

Avec ses conseiller(e)s spécialisé(e)s et ses divers services, La Mission Locale du Pays de Retz vous **apporte des solutions concrètes** à vos questions d'**emploi, de formation**, mais aussi sur le **transport, le logement, la santé ou la citoyenneté**.

**Permanence les lundis après-midi à la mairie de Saint-Mars-de-Coutais sur rendez-vous**

### Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

C'est un accompagnement personnalisé en fonction du profil du jeune.

Tous les jeunes de moins de 26 ans qui ne sont pas en formation ou en emploi (ou en emploi moins de 15h/semaine) peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé (Rendez-vous, ateliers et activités hebdomadaires) pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi.

Une allocation pouvant aller jusqu'à 520 euros par mois pourra être versée en fonction de l'âge et sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activités faites.

### Besoin d'informations ?

Contactez Catherine MORINEAU-LANDREAU au 07 57 42 94 93

@ : [catherine.morineau@mlpaysretz.com](mailto:catherine.morineau@mlpaysretz.com)

Site : [www.mlpaysretz.com](http://www.mlpaysretz.com)

Un relais d'information  
**GRATUIT** et de proximité !

C'est un service public  
proche des **JEUNES**  
et des employeurs.



## Polleniz, une association au service de la biodiversité.

L'association Polleniz est présente dans chaque département des Pays de la Loire.

La mission de Polleniz est d'agir pour la protection des végétaux. Cela passe par le tryptique protection, surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les organismes réglementés. Tout le monde peut adhérer et bénéficier des services de l'association : professionnels, collectivités, jardiniers amateurs, opérateurs de luttes collectives.



Polleniz accompagne les collectivités et particuliers sur différentes problématiques :

- Chenille processionnaire : Des campagnes de lutte collective sont organisées contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Les particuliers, dont leur commune est adhérente à l'association, qui s'inscrivent sur le site de Polleniz peuvent bénéficier d'un traitement biologique de leurs arbres pour limiter les risques liés à ces chenilles (urtications, œdèmes, etc.).
- Rongeurs Aquatiques Envahissants : Polleniz anime et coordonne cette régulation grâce à son réseau de bénévoles piégeurs. En 2021, ils ont permis de capturer en Loire-Atlantique 102 493 RAE.

Une régulation nécessaire pour limiter les dégâts aux berges et limiter les risques de propagation de maladies comme la leptospirose. Toute personne souhaitant devenir bénévole peut contacter Polleniz pour bénéficier de la formation adaptée.

- Plantes invasives : Polleniz propose son expertise sur les espèces invasives en réalisant des campagnes de suivi de l'Ambrosie à feuilles d'armoise et de la Berce du Caucase. Ces plantes présentent des dangers pour la santé, elles provoquent des brûlures, cloques, allergies, etc. Elles sont également des nuisances pour l'environnement de part leur propagation très rapide.



Polleniz c'est aussi un réseau de salariés et d'adhérents spécialisés dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé publique, qui peuvent vous accompagner sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement.

Pour plus de renseignements :

Polleniz 44, 4 Impasse Sophie Germain  
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES  
02 40 36 83 03  
[Polleniz44@polleniz.fr](mailto:Polleniz44@polleniz.fr)  
[www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr)

## EN BREF

### RAPPEL Grippe aviaire

Les mesures sont toujours actives. Tous les poulaillers même privés doivent être couverts.

Toutes les infos : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/Influenza-aviaire-en-Loire-Atlantique>

**Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune**

[www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

Arrêté du 24 février 2006

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Retrouvez les **informations municipales** :

→ Sur **le site internet** de la mairie  
[www.saintmarsdecoutais.fr](http://www.saintmarsdecoutais.fr),

→ Sur **l'application City All** (panneau lumineux),

Sur la **page Facebook officielle** : <https://www.facebook.com/Mairie-Saint-Mars-de-Coutais-177081692639235/>

**Le prochain bulletin municipal paraîtra le 7 et 8 juin prochain. Vous pouvez, dès à présent, nous faire parvenir vos articles à [accueil@saintmarsdecoutais.fr](mailto:accueil@saintmarsdecoutais.fr). (Date limite d'envoi des articles le vendredi 28 avril 2023).**

# LES PETITES ET GRANDES HISTOIRES DE ST MARS

## Batellerie sur le Tenu

Le Tenu, rivière qui borde notre commune à l'ouest de presque tout son long, aujourd'hui empruntée par quelques barques, canoés, kayaks, paddles... Fut par le passé une voie navigable qui a connu une grande activité commerciale. De nombreux bateaux à voile Gabares, Gabareaux, Pataches, Chalands, Barges et Toues, naviguaient au gré des vents et des marées, entre la Loire et St Même le Tenu, transportant toutes sortes de marchandises à l'aller comme au retour. C'est l'histoire de ces bateliers que nous allons vous raconter, en s'appuyant notamment sur les précieux documents de notre historien local : Frédéric Guitteny.

Mais tout d'abord embarquons sur le Tenu.

### Épisode 1 Le Tenu

**Sa particularité, une des seules rivières en France, à couler dans les deux sens**



Ce cours d'eau possède un dénivelé tellement faible (40 cm de bout en bout), que son cours peut s'inverser lorsque des marées suffisamment importantes influencent le niveau de la Loire.

L'anecdote fait sourire. On imagine ce pêcheur médusé devant un phénomène qui le dépasse. Il s'installe dans son coin fétiche sur les bords du Tenu, pose sa canne et la regarde dériver avec le courant, vers sa gauche. Le lendemain, il revient au même endroit, déploie son fil... Et observe son bouchon voguer vers sa droite ! L'explication est pourtant simple : le Tenu, pendant la nuit, a changé son sens de circulation ! Le Tenu est l'une des seules rivières de France à pouvoir se vanter d'une telle prouesse.

Explications :

La rivière du Tenu prend sa source près du Val de Morière sur la commune de Touvois et s'étire sur une longueur de 40 kilomètres, serpentant dans le Pays de Retz pour se jeter dans la Loire. Elle traverse ou longe les communes de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, La-Marne, Saint-Même-le-Tenu, Sainte-Pazanne, Saint-Mars-de-Coutais, Port-Saint-Père, Saint-Leger, Brains, Cheix-en-Retz, Rouans, Vue, d'où elle décrit de nombreux méandres dans les marais de Frossay avant d'arriver à la Loire.

« Depuis des millénaires, l'homme a le même problème avec l'eau. Quand il y en a trop, ça nous embête ; quand il n'y en a pas assez, ça nous manque très vite », résume avec le sourire Olivier Fandard, technicien au Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud-Loire. Dans le Pays de Retz, les zones marécageuses débordent l'hiver mais s'assèchent l'été. « Du coup, les animaux manquent d'eau et peuvent s'échapper, les fossés étant vides. »

Mine de rien, cette problématique embête les habitants depuis des siècles. Dans les années 50, le problème est pris à bras-le-corps. Les différents syndicats hydrauliques se regroupent. Ils imaginent un ballet en deux temps : de novembre à juin, le trop plein des marais sera évacué vers la Loire ; de juillet à octobre, l'eau sera prise dans la Loire, stockée puis déversée vers les marais. Simple, mais encore fallait-il y penser !

On stocke, ça monte, on lâche.

Pour mettre en œuvre cette subtile chorégraphie, ils achètent une partie du canal de la Martinière, situé au sud de la Loire et qui s'étend du Pellerin jusqu'à la commune de Frossay. Ce canal, qui revit aujourd'hui grâce au tourisme vert, aurait pu remporter le prix de la construction la plus inutile lorsqu'il voit le jour, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Construit pour le commerce maritime, il ne servira que pendant onze ans, vivant les dernières heures du transport fluvial.

Quand les syndicats en achètent une partie dans les années 50, c'est pour y stocker l'eau, l'été. Un canal est également creusé et des écluses sont créées à l'entrée de la Loire.

« Quand la marée s'engouffre dans l'estuaire, elle repousse l'eau douce comme le piston d'une seringue. À ce moment-là, on ouvre les portes de

*l'écluse et nous stockons l'eau à la Martinière. Quand les niveaux y sont beaucoup plus hauts que le niveau du Tenu, on ouvre les vannes. La force de l'eau et la station de pompage de la Pommeraie construite à Saint-Même-le-Tenu suffisent à bouleverser le sens d'écoulement.* » Bouleversant, en même temps, le bon sens des non-initiés !

## Le cours d'eau

Le Tenu dans la partie supérieure de son cours, se faufile à travers champs et prairies. En arrivant à Saint Même-le-Tenu, il est encadré de jolis coteaux, les Rucherries, le Prieuré, la Joue, le Pin, et quelques pitons rocheux, Le Branday, le Saut du Cerf et les pentes pierreuses du Bois Jouan. Il prend ses aises en entrant dans une vallée sans relief jusqu'à la Loire, hormis l'antique château de Saint-Mars-de-Coutais, et les bourgades et ports traversés, rien ne trouble un paysage bucolique et verdoyant.

En 1912 - Léon Maître célèbre archiviste du début du XX<sup>e</sup> dit dans son ouvrage « Le Lac de Grandlieu et ses affluents »

La rivière du Tenu affluent de la Loire a toujours été navigable et peut porter bateaux de la Loire jusqu'à Saint-Même-le-Tenu.



C'est donc une rivière qui offre toute sécurité pour la navigation des chalands de Loire, depuis les temps les plus reculés ; si on remonte quinze siècles en arrière, les marées entraient librement dans la vallée et deux fois par mois et pendant plusieurs jours, les bateaux lourdement chargés attendaient l'heure propice, et soulevés par la marée, pouvaient remonter jusqu'à Saint-Même, ou prendre la route du Lac qui les portaient à Saint-Philbert, c'est ce que font encore les bateaux de chaux de Chalonnes, avec moins d'aisance toutefois puisque les marées modernes sont moins actives.

On ne peut toutefois dire que la navigation y était facile, remonter de la Loire jusqu'à Saint-Même le Tenu, les bateaux étant tributaires du vent, des marées, des crues, passage des seuils rocheux, obstacles naturels ou artificiels il fallait parfois plus d'une semaine pour ce trajet de quelques lieues.

La navigation permettait le commerce des blés, vins et autres denrées, et de toutes sortes de matériaux et de marchandises que l'on conduisait à Nantes. On y reviendra dans l'épisode 2.

À voir son peu de largeur et son cours tranquille à travers des campagnes peu agitées, on ne croirait pas que le nom du Tenu était connu jusque dans les bureaux de la chancellerie des rois mérovingiens.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les droits de navigation sur le Tenu étaient si productifs qu'ils excitaient la convoitise d'une abbaye des Ardennes à Sainte-Pazanne. Sigebert III lui décerna en 651 un diplôme qui concédait un droit de tonlieu (Impôt ou taxe sur les marchandises transportées) à percevoir sur le Taunucus, l'ancien nom du Tenu. Les moines s'établirent ainsi en un endroit du fleuve qui prit par la suite le nom des Ardennes.

Mal endigué par les bords plats de sa vallée, le Tenu sort de son lit sous les efforts du moindre orage, sans jamais devenir torrent et conserve toujours assez d'eau pour retenir les bateliers.

Le Tenu était donc une rivière qui offrait toute sécurité pour la navigation des chalands qu'on employait sur la Loire depuis les temps les plus reculés. Malgré les inventions fiscales de la Féodalité, les moulins à eaux et les pêcheries, malgré les étroites passées aménagées dans des murs qui permettaient de traverser la rivière, et malgré l'obstruction de son embouchure, le Tenu a toujours été fréquenté au fil des âges et l'était encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Le Tenu et l'Acheneau une seule et même rivière, l'Acheneau une usurpation d'identité ?

Beaucoup d'habitants du Pays de Retz pensent à tort que l'Acheneau va du Lac du Grand lieu à la Loire. En fait, l'Acheneau (qui signifie chenal) n'est que la partie qui va du Lac de Grand lieu au Tenu (entre Saint-Mars-de-Coutais et Port-Saint-Père). C'est lorsque le Tenu rencontre les eaux du lac de Grandlieu qu'il perd à tort son nom. Pourtant l'Acheneau est le prolongement naturel du Tenu alors que le cours d'eau (Acheneau ou chenal) qui vient du Lac fait un angle de 90° pour aller vers Port-Saint-Père. Le Tenu n'a donc aucune raison de perdre son nom à cet endroit précis.

L'Acheneau représente dorénavant la partie du cours d'eau qui part du lac de Grandlieu et qui rejoint le canal de Buzay. Le Tenu a perdu son nom, noyé dans les eaux du lac de Grand Lieu.

# LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

## Agenda des manifestations

2023

Février

- 4 Chandeleur – St Médard Basket – Gymnase
- 4 Occa'z pêche – Comité des Fêtes – Salle St Marine
- 5 Ateliers Jardin partagé – Association la Cantoche – Parc des Versènes
- 7 Conférence sur les Zones Humides – Municipalité – Théâtre
- 10 Tournoi en salle vétérans – St Médard Foot – Gymnase
- 11 Tournoi en salle séniors – St Médard Foot – Gymnase
- 11 Ateliers sur les Zones Humides – Municipalité – Salle St Marine
- 18 Concours de belote - Association du Tenu – Salle St Marine
- 22 Spectacle « Saisons » Cie Balala – Bibliothèque municipale – Théâtre
- 25 Soirée créole – Association des Professionnels de St Mars – Salle St Marine

2023

Mars

- 4 Repas des Aînés – Municipalité – Salle St Marine
- 5 La Nuit de la Chouette – Faunalis – Salle St Marine
- 11 Stage danse africaine – ALAC – Salle St Marine
- 15 Festival du court métrage – Municipalité – Salle St Marine
- 16 Réunion publique "Participation citoyenne de la gendarmerie" – Salle du Conseil
- 18 Tournoi – Badminton – Gymnase
- 19 Ateliers Jardin partagé – Association la Cantoche – Parc des Versènes
- 19 Commémoration du 19 mars – FNACA – Salle du Conseil
- 24 Carnaval – Amical Laïque – Cour école élémentaire + préau + théâtre + salle 10
- 25 Concours de belote – Association du Tenu – Salle St Marine

2023

Avril

- 2 Vide grenier – APEL – Gymnase extérieur
- 7 Ateliers Jardin partagé – Association la Cantoche – Parc des Versènes
- 12 Chasse aux œufs – Municipalité – Jardin derrière la mairie

2023

Mai

- 7 Commémoration du 8 mai – FNACA – Salle St Marine
- 12 Marché de Printemps – APEL
- 13 Tournoi des Familles – St Médard Basket – Gymnase
- 14 Ateliers Jardin partagé – Association la Cantoche – Parc des Versènes
- 28 Tournoi des familles – St Médard Foot – Stade

- 2 Assemblée générale – St Médard Basket - Gymnase
- 9 Assemblée générale – St Médard Foot – Salle St Marine
- 10 Fête de la musique – la ZEM – Parc des Versènes
- 11 Ateliers Jardin partagé – Association la Cantoche – Parc des Versènes
- 16 ou 23 Assemblée générale – Bad St Marin – Gymnase
- 17 Inauguration travaux du bourg – Municipalité – Salle de la St Marine
- 18 Concours de pêche – Comité des Fêtes
- 24 Kermesse – APEL – Parc des Versènes
- 24 Audition fin d'année – EMSRA – Théâtre
- 25 Assemblée générale – Société de Chasse – Salle St Marine
- 28 Spectacle « Lilie Berlue et le sorcier subramaniaque » - Bibliothèque municipale – Jardin mairie
- 30 Fête de fin d'année – ALAC Danse africaine – Salle St Marine

- 2 Fête de l'école – Amicale Laïque – Cour école élémentaire + préau + théâtre + salle 10
- 4 Repas de fin d'année – Association du Tenu – Salle St Marine
- 22 Feu d'artifice – Comité des Fêtes – Parc des Versènes

